



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8251<sup>e</sup>** séance

Mercredi 9 mai 2018, à 15 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M <sup>me</sup> Wronecka . . . . .	(Pologne)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de) . . . . .	M <sup>me</sup> Córdova Soria
	Chine . . . . .	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire . . . . .	M. Djédjé
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Tachco
	Éthiopie . . . . .	M. Alemu
	Fédération de Russie . . . . .	M. Polyanskiy
	France . . . . .	M. Delattre
	Guinée équatoriale . . . . .	M <sup>me</sup> Mele Colifa
	Kazakhstan . . . . .	M. Tumysh
	Koweït . . . . .	M. Alfassam
	Pays-Bas . . . . .	M. Van Oosterom
	Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Allen
	Suède . . . . .	M <sup>me</sup> Schoulgin Nyoni

## Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire, j'invite les personnalités suivantes appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix; le général de corps d'armée Leonard Ngondi, commandant de la Force de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour; le général de division Jean-Paul Deconinck, commandant de la Force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali; et le général de corps d'armée Frank Mushyo Kamanzi, commandant de la Force de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

Le général Kamanzi participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Djouba.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

**M. Lacroix** (*parle en anglais*) : C'est pour moi un plaisir d'ouvrir la séance du Conseil de sécurité en amont de la Conférence annuelle des chefs des composantes militaires du Département des opérations de maintien de la paix à New York. Je serai très bref, parce que cette séance vise essentiellement à entendre les commandants des forces qui sont déployés sur le terrain. Ce sont eux qui dirigent les composantes militaires de nos missions de maintien de la paix et qui sont les mieux placés pour nous dire comment les mandats qui ont été négociés et adoptés par le Conseil sont mis en œuvre sur le terrain et pour nous parler des difficultés qu'ils rencontrent sur ce plan.

*(l'orateur poursuit en français)*

Je mentionnerai simplement que le programme que nous avons organisé pour les commandants de force cette semaine leur permettra de se tenir informés des grandes décisions qui se prennent ici au Siège sur le maintien de la paix dans le cadre du Conseil de sécurité, du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, de la Cinquième Commission et dans nos différentes interactions avec les États Membres. Il permettra également de les tenir informés de la manière dont nous

concevons et percevons l'évolution des efforts que nous entreprenons pour être plus efficaces et performants dans nos missions.

Les commandants de force ont cette semaine des séances de travail sur les grandes priorités actuelles, notamment l'initiative du Secrétaire général « Action pour le maintien de la paix », ainsi que nos initiatives pour améliorer la protection de nos collègues sur le terrain – les soldats de la paix – qui sont des initiatives portant plus largement sur les questions de performance, la mise en œuvre et la conduite des examens stratégiques et d'autres sujets liés à l'amélioration de l'efficacité du maintien de la paix.

*(l'orateur reprend en anglais)*

Avant de terminer, je voudrais remercier les commandants de force de leur dévouement. Au nom de tous nos collègues du Département des opérations de maintien de la paix, je voudrais exprimer ma haute appréciation non seulement de la façon dont les commandants de la force contribuent à la mise en œuvre de leurs mandats, mais également, et plus spécifiquement, de leur ferme volonté de nous aider à mettre en œuvre notre plan d'action sur le terrain, qui vise non seulement à réduire le nombre de morts dans les opérations de maintien de la paix, mais, plus généralement, à améliorer la performance des opérations de maintien de la paix. Depuis que nous avons lancé le plan d'action, il y a eu quelques faits encourageants sur le terrain ces derniers mois, ce dont je suis très reconnaissant. Un long chemin reste à parcourir, mais je suis convaincu qu'avec le ferme appui du Conseil et avec la participation résolue de nos commandants de la force, nous pourrions modifier considérablement la façon dont les opérations de maintien de la paix se déroulent et dont elles protègent la population. J'attends avec intérêt d'entendre les commandants de force s'exprimer à ce sujet.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole au général Ngondi.

**Le général Ngondi** (*parle en anglais*) : En ce qui concerne l'impact des conditions de sécurité et du déroulement des opérations sur la mise en œuvre des mandats par les missions de maintien de la paix, l'environnement dans lequel œuvre l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) est le produit de cinq principaux facteurs.

Premièrement, le Gouvernement soudanais exerce son autorité souveraine sur son territoire avec fermeté, et cela lui permet de garder les groupes armés sous contrôle. Toutefois, bien que la relation entre la Mission et le Gouvernement soit cordiale, le Gouvernement restreint souvent la liberté de circulation de la MINUAD et l'afflux de ressources et de services, contrairement aux dispositions de l'Accord sur le statut des forces entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement de la République du Soudan du Sud concernant la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

Deuxièmement, l'existence de groupes armés, à l'intérieur et à l'extérieur du territoire, qui n'ont pas signé le Document de Doha pour la paix au Darfour, façonne également l'environnement des opérations. Les dirigeants de ces groupes doivent être incités à choisir la voie du dialogue.

Troisièmement, les conflits intercommunautaires autour des ressources naturelles, principalement entre éleveurs et agriculteurs, sont un autre aspect à considérer. La propriété des sols reste au cœur du conflit au Darfour, et une solution durable pour une coexistence pacifique entre les différentes communautés ne peut être trouvée qu'en commençant par opter pour le dialogue.

Quatrièmement, le banditisme et la criminalité sont dus à la pauvreté, au sous-développement et à l'absence de capacités des forces de l'ordre ou à leur insuffisance. Pour y remédier, il convient de renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations humanitaires et de la société civile, afin de garantir la fourniture des services de base.

Enfin, la prolifération des armes exacerbe le banditisme et les activités criminelles. La campagne de collecte d'armes par le Gouvernement, qui est en cours, a remarquablement réduit le banditisme et les activités criminelles. Toutefois, cette campagne est perçue comme empreinte de discrimination. La MINUAD encourage le Gouvernement à collecter les armes illégales uniformément.

Je vais maintenant aborder les préoccupations spécifiques exprimées dans la note de cadrage des commandants de la force du Département des opérations de maintien de la paix et de la Conférence annuelle des chefs des composantes militaires.

La première est de savoir si le mandat est suffisamment solide. On estime que puisque le mandat de la MINUAD est celui d'une mission de maintien de la paix, il est suffisamment robuste pour atteindre ses

objectifs. Outre le fait qu'elle met scrupuleusement en œuvre le plan d'action proposé dans le rapport Santos Cruz, la Mission dispose de toutes les composantes pertinentes et adopte une approche intégrée dans sa conduite des opérations.

La deuxième est de savoir si le mandat est compréhensible et applicable. Le mandat de la MINUAD repose sur quatre piliers principaux, à savoir la protection des civils, l'acheminement de l'aide humanitaire, la médiation entre le Gouvernement soudanais et les parties non signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour et, enfin, l'aide aux mécanismes de règlement des conflits communautaires. Ces piliers sont simples, compréhensibles et applicables, tant que toutes les parties au conflit, y compris les groupes d'intérêt, font preuve d'engagement et de volonté politique.

La dernière préoccupation porte sur l'appui que le Conseil de sécurité doit fournir à la Mission pour l'aider à s'acquitter de son mandat.

Premièrement, il est recommandé d'intégrer une stratégie de transition dans le renouvellement du mandat. Les enseignements tirés des missions au Libéria et en Côte d'Ivoire montrent qu'une bonne transition permet de sauvegarder les progrès réalisés.

Deuxièmement, on pourrait persuader le Gouvernement soudanais d'adhérer aux dispositions de l'Accord sur le statut des forces entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement de la République du Soudan du Sud concernant la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et de donner à la MINUAD la liberté de circulation et la possibilité d'effectuer des vols en toute liberté dans la zone d'opérations.

Enfin, les dirigeants des groupes armés doivent être incités à choisir la voie du dialogue.

Pour terminer, les missions de maintien de la paix restent des instruments politiques importants pour trouver des solutions durables aux conflits. Les défis, les dangers et les menaces à la sécurité qui apparaissent dans l'environnement sécuritaire et opérationnel doivent être atténués pour permettre l'exécution des mandats, comme le laisse entendre le rapport Santos Cruz. La MINUAD reste reconnaissante de l'appui accordé par le Conseil, le Siège et d'autres partenaires dans ses efforts pour s'acquitter de son mandat au Darfour, région du Soudan.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie le général Ngondi de son exposé.

Je donne maintenant la parole au général Deconinck.

**Le général Deconinck** (*parle en anglais*) : J'aurais voulu être à Kidal cette semaine pour lancer officiellement et fièrement l'unité du Mécanisme opérationnel de coordination. Il y a un an exactement, je me trouvais dans la fameuse capitale de Kidal. C'est dire que le temps passe, mais nous devons faire preuve de patience.

Je suis également fier d'assister à cette séance aujourd'hui et d'interagir avec le Conseil de sécurité sur le Mali et sur la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). La Mission au Mali est constituée de soldats de la paix qui font preuve de beaucoup de dévouement et sont animés de la volonté d'apporter la paix et la stabilité au peuple malien. Néanmoins, nous sommes tout à fait conscients que nos soldats de la paix consentent les plus grands sacrifices pour instaurer une paix durable au Mali. Je voudrais exprimer aux nombreux pays fournisseurs de contingents du monde entier ma sincère reconnaissance pour leur engagement, et je les appelle à appuyer constamment la paix et la stabilité au Mali.

Fort de ce constat, j'estime que la façon dont les opérations de maintien de la paix sont menées est en train d'évoluer. Le rapport Santos Cruz définit de manière saisissante l'environnement dans lequel nous agissons désormais. Nous devons à nos soldats de la paix, tant civils que militaires, d'appliquer l'initiative « Action pour le maintien de la paix », de changer nos mentalités et d'adapter notre façon de diriger, à tous les niveaux, face aux nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés. Je voudrais faire part de mon point de vue sur l'environnement sécuritaire.

La prise de la ville de Kona, dans la région centrale du pays, a marqué la plus importante avancée vers le sud des groupes djihadistes au Mali pendant la rébellion de 2012-2013. À cet égard, le delta intérieur du Niger supérieur, à l'ouest de Kona, a constitué un obstacle naturel qui a, par chance, empêché le mouvement djihadiste d'aller plus loin vers le sud. Le mois dernier, une opération des forces de la MINUSMA a été déployée à Kona pour assurer la sécurité et la stabilité face aux activités subversives du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM), un des groupes terroristes armés présents dans le pays.

Si ce n'est par la géographie, ces deux événements ne sont pas directement liés – il n'y a pas de présence djihadiste ou terroriste durable à Kona depuis 2013. Toutefois, depuis 2015, des groupes terroristes armés se réinstallent continuellement à Kona et dans la région centrale, en particulier depuis la création du GSIM, début 2017.

J'y vois un exemple de l'évolution de l'environnement sécuritaire et opérationnel. Je crois, et c'est peut-être plus important encore, que nous devons reconnaître l'importance de la région centrale pour l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015, qui est au cœur du mandat de la MINUSMA.

Du point de vue des opérations de maintien de la paix dans un environnement sécuritaire et opérationnel en évolution, la manière dont nous comprenons la situation sécuritaire actuelle au Mali est aussi importante que la situation actuelle en elle-même. Dans un environnement sécuritaire contesté, où la force et la population civile sont prises pour cible, l'attitude de la Force et de la MINUSMA à l'égard des groupes terroristes et des groupes armés insurgés est mise à l'épreuve. Il est essentiel de comprendre la nature du conflit entre ces groupes et la stratégie qu'ils emploient contre nous pour définir notre mode d'action, dans les limites de notre mandat et dans le respect de nos règles d'engagement. Nous devons nous adapter aux circonstances qui définissent les problèmes actuels.

Le nord est faiblement peuplé. Sur place, la Force reste pleinement attachée à la mise en œuvre de l'Accord de paix, à la stabilisation dans les régions ainsi qu'au rétablissement et au déploiement de l'État malien. Dans les principales agglomérations, la Force, en coordination avec les Forces de défense et de sécurité maliennes et les groupes armés qui respectent l'Accord de paix, assure la sécurité des populations locales et des bons offices de la MINUSMA. La Force joue également un rôle clef dans le processus de désarmement, démobilisation et réintégration afin d'établir une présence inclusive et représentative des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le nord.

Néanmoins, le nord est également le siège de l'organisation terroriste GSIM et des nombreux groupes qui lui sont subordonnés, qui cherchent à miner les efforts que déploie la MINUSMA pour rétablir la paix et la stabilité. Ces groupes lancent fréquemment des attaques complexes contre la Force au moyen d'engins explosifs improvisés et de tirs indirects, ce qui a valu à la MINUSMA sa réputation de mission de maintien

de la paix la plus dangereuse au monde. Les attaques que mène le GSIM contre les bases de la MINUSMA, notamment le mois dernier à Tombouctou, visent les civils et les soldats de la paix. Les trafics des réseaux criminels alimentent les activités des groupes du GSIM dans le nord du Mali, mais leur influence régionale s'est également manifestée par les attaques commises à Ouagadougou en début d'année. Les dimensions régionales de ces attaques font qu'il est nécessaire d'aborder la crise au Mali dans une perspective régionale. Le GSIM est également actif dans le centre du Mali, ce qui témoigne à notre sens d'une évolution de l'environnement sécuritaire et opérationnel et nécessite de mettre en place une approche robuste en matière de maintien de la paix.

La MINUSMA s'efforce à juste titre de comprendre l'évolution de la nature du conflit au Mali et au Sahel, mais nous devons également nous adapter à l'évolution des conditions sécuritaires et opérationnelles pour venir en aide à la population, appuyer la paix et la stabilité et nous acquitter de notre mandat, conformément à la résolution 2364 (2017). C'est pour cela que le maintien de la paix se doit d'être robuste. Un engagement pris par le Conseil de sécurité concernant le Mali doit être complété par un certain nombre de mesures visant à appliquer cette approche nouvelle et plus robuste et à mobiliser les moyens nécessaires pour prêter main forte au Gouvernement malien.

Comme souligné dans le rapport Santos Cruz, nous devons changer de mentalité. La Force a besoin de dirigeants et de commandants compétents dotés des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaires pour être efficaces dans un environnement de sécurité complexe. En retour, nous devons décentraliser certains processus de prise de décisions pour leur permettre de s'acquitter des responsabilités que nous leurs confions, en particulier pour que cela ait un effet durable sur les opérations.

Dans les environnements de sécurité complexes, les analystes du renseignement doivent appuyer nos commandants en leur donnant la possibilité et les moyens de collecter et d'analyser toutes les formes de renseignement. Nous devons également nous protéger plus efficacement contre la collecte de renseignements concernant les éléments de notre force. Nous devons aussi améliorer les normes de formation de nos soldats de la paix avant et durant leurs missions. Nous sommes conscients des problèmes qu'ils devront affronter, et nous devons les y préparer. Au quartier général de la

Force, nous avons adapté notre structure pour renforcer l'appui à la formation, et nous devons maintenant créer des équipes de formation mobiles pour aider nos contingents et les pays fournisseurs.

Nous devons insister sur le respect de normes appropriées et universelles relatives au matériel médical de première ligne, s'accompagnant d'un cours obligatoire pour tous les contingents sur la prise en charge des blessés en situation de combat. D'autre part, les procédures actuelles de l'ONU relatives à l'évacuation des blessés et aux évacuations médicales doivent être actualisées.

Au Mali, comme dans le cadre de nombreuses autres missions de maintien de la paix, les plateformes aéroportées, les hélicoptères et les aéronefs de renseignement, surveillance et reconnaissance sont des multiplicateurs de force essentiels. L'accès du personnel tant civil que militaire de la MINUSMA à la population est gravement limité par le manque de moyens aériens.

En outre, une approche robuste suppose également que les composantes militaires prennent une part plus active dans la gestion de leur logistique opérationnelle – qu'elles soient en mesure de définir les priorités, de contrôler les moyens de transport militaires et de déterminer la composition des convois. Chaque convoi de la MINUSMA doit être considéré comme une opération militaire à part entière.

Enfin, on ne soulignera jamais assez l'importance d'une mission multidimensionnelle intégrée. Les environnements complexes appellent ces missions à se confronter à une multitude de facteurs en vue de régler la crise au Mali, en particulier dans le centre du pays. Une mission multidimensionnelle doit également adopter une démarche régionale pour régler la crise dans toutes ses dimensions, dans tous les pays de la région du Sahel. La Force est déterminée à faciliter plusieurs missions et à développer et mettre en œuvre des politiques multidimensionnelles efficaces pour créer des conditions propices à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables au Mali et pour le peuple malien.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie le général Deconinck de son exposé.

Je donne maintenant la parole au général Kamanzi.

**Le général Kamanzi** (*parle en anglais*) : Au même titre que mes collègues, j'ai été chargé de décrire l'impact de l'évolution de l'environnement sécuritaire et opérationnel sur les missions et les mandats des Nations

Unies. Je vais commencer par examiner l'évolution du conflit au Soudan du Sud. Je parlerai ensuite de l'environnement opérationnel et des problèmes y relatifs, sur la base de notre expérience, avant de décrire la manière dont la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) aborde ces problèmes.

Le conflit a été déclenché en décembre 2013 par l'éclatement de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et la formation du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition. À l'époque, les combats touchaient principalement les États du Haut-Nil, du Jongleï et de l'Unité. L'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, signé le 17 août 2015, s'est effondré en juillet 2016, et le conflit a repris.

Depuis, les combats se sont propagés à d'autres parties du pays, notamment l'Équatoria, une zone de production alimentaire essentielle, où une multitude de nouveaux acteurs sont actuellement impliqués. Dans le même temps, les conflits communautaires prolongés, qui sont alimentés par la concurrence pour l'acquisition des terres et des ressources en eau, se poursuivent et, dans la plupart des cas, ils sont de plus en plus violents et destructeurs du fait de la grande disponibilité des armes automatiques.

Le processus dirigé par l'Autorité intergouvernementale pour le développement connu sous le nom de Forum de haut niveau pour la revitalisation a abouti à la signature de l'Accord de cessation des hostilités le 21 décembre 2017. Toutefois, les combats entre l'APLS, l'APLS dans l'opposition-faction Riek Machar, l'APLS dans l'opposition-faction Taban Deng et d'autres groupes armés se sont poursuivis en violation de l'Accord de cessez-le-feu. En général, les combats s'intensifient à l'approche du prochain cycle de pourparlers, comme nous le constatons actuellement, alors que les parties font tout pour occuper une position dominante.

Les conditions opérationnelles et de sécurité au Soudan du Sud sont devenues plus complexes. Nous sommes passés d'un conflit qui n'opposait que deux parties à un conflit où le Gouvernement provisoire d'union nationale a le dessus mais se heurte à une opposition politique et militaire de la part de multiples acteurs. Le Gouvernement assoit de plus en plus son contrôle dans les États du centre et dans la capitale, Djouba, ainsi que dans d'autres agglomérations. Cependant, les groupes de l'opposition restent actifs dans plusieurs zones périphériques, notamment dans le nord,

l'est et le sud à proximité des frontières internationales, où ils ont des appuis et dont ils essaient de garder le contrôle, ou cherchent à acquérir un avantage tactique.

La protection des civils reste notre priorité et nous continuons d'assurer la protection physique de plus de 209 000 déplacés, des organismes des Nations Unies et d'autres acteurs humanitaires qui vivent et travaillent dans les cinq sites de protection des civils sur l'ensemble du territoire national. De plus, notre présence à Bung rassure et appuie les 15 organismes humanitaires qui assistent 13 000 réfugiés dans le camp de réfugiés et les 11 organismes humanitaires qui s'occupent de 54 000 réfugiés dans le camp de réfugiés de Jamjang, respectivement dans le Haut-Nil et dans l'État de l'Unité.

Même s'il ne s'agit que d'une petite partie des quelque 1,69 million de déplacés au Soudan du Sud, cette tâche est accomplie par plus de 40% de nos effectifs. Par conséquent, nous essayons d'affecter davantage d'effectifs aux opérations mobiles et aux activités de communication en introduisant des systèmes de surveillance et d'autres technologies en vue d'assurer la protection de ces sites avec moins d'effectifs et d'améliorer notre efficacité opérationnelle. Avec des opérations plus mobiles, nous pourrions renforcer la présence du personnel de sécurité et ainsi créer le climat de confiance nécessaire pour que les populations puissent quitter les sites de protection des civils et les pays voisins et regagner leurs foyers.

Les conditions climatiques et topographiques au Soudan du Sud sont particulièrement difficiles. Pendant la saison des pluies, de mai à octobre, la plupart des routes non goudronnées qui relient les États et les principales agglomérations sont impraticables. Par conséquent, pendant près de la moitié de l'année, notre capacité de déplacement est très limitée. Nous avons donc dû disperser nos effectifs afin de maximiser notre capacité d'entrer en contact avec les acteurs humanitaires et de les aider. Pour ce faire, nous menons nos opérations à partir de 17 bases, dont sept sont occupées par une seule compagnie, dont chacune compte un maximum de 150 effectifs. Nos militaires doivent parcourir une distance supérieure à plusieurs centaines de kilomètres d'une base à une autre, en utilisant des routes à voie unique ou le peu d'hélicoptères dont nous disposons. Cela crée des difficultés supplémentaires pour ce qui est du réapprovisionnement et de la sécurité de nos militaires.

Pour faire face à ces problèmes et défis, nous avons tiré parti de l'intégration récente des premiers éléments de la Force de protection régionale au sein de

la Mission pour renforcer nos bases opérationnelles à Yambio et Torit et établir une nouvelle base à Yeï, dans le sud du pays. Dans le même temps, les soldats du génie de la MINUSS réparent des routes et mènent leurs opérations dans des zones éloignées, ce qui nous permet d'être plus flexibles pour faire droit aux nouvelles demandes d'assistance. Ces opérations permettent également d'améliorer les conditions de sécurité le long des principaux axes d'approvisionnement qui relient le port de Mombasa au Soudan du Sud via le Kenya et l'Ouganda.

Nous nous heurtons à différents obstacles, à des interdictions d'accès et à des violations de l'accord sur le statut des forces dans le cadre de nos efforts pour exécuter notre mandat. Les forces gouvernementales et les partis de l'opposition utilisent parfois de telles tactiques pour essayer de nous empêcher d'avoir accès aux zones où se déroulent les combats. À d'autres moments, la fragmentation des groupes d'opposition fait que les commandants agissent de façon indépendante et ne suivent pas les ordres ou les directives de leurs quartiers généraux. Dans d'autres cas, des criminels et des groupes armés opportunistes entravent le travail des acteurs humanitaires, et les empêchent parfois de travailler pendant plusieurs jours afin de démontrer qu'ils contrôlent telle ou telle zone. Il est essentiel de maintenir le contact avec le Gouvernement et les groupes d'opposition, tout en étant conscient que toutes les parties se sont rendues coupables de violations de l'accord de cessation des hostilités et par conséquent, des destructions et des atrocités contre les civils qui y sont associées.

Dans le cadre de notre stratégie, la patience, une bonne communication avec toutes les parties et une posture robuste revêtent donc la plus haute importance. Nos patrouilles ont démontré qu'elles ne cèdent pas facilement face aux tentatives visant à les refouler ou à les empêcher de travailler, même si nous devons négocier pendant plusieurs heures ou transmettre le problème au quartier général pour qu'il soit réglé avant de pouvoir poursuivre notre travail. Nous nous efforçons également de faire preuve d'agilité et de prendre les devants, le cas échéant en positionnant nos effectifs là où nous pensons que des affrontements risquent d'éclater. Cela a souvent permis d'apaiser la situation et de réduire ou de prévenir des violences.

Nous continuons d'améliorer la sécurité et les prestations de nos Casques bleus. Nous avons procédé à une évaluation de toutes nos bases opérationnelles et

de tous nos sites de protection des civils et nous nous employons à remédier aux problèmes qui ont été relevés, notamment l'entretien des clôtures d'enceinte, l'éclairage de sécurité et l'installation de systèmes de sécurité en circuit fermé. Nous sommes en train de procéder à un examen détaillé des procédures d'évacuation des blessés et nous avons mis sur pied une équipe consultative sur la protection de la Force, qui est notamment chargée d'identifier les risques auxquels la Force est confrontée et de formuler des pratiques exemplaires pour les atténuer.

En vertu de la résolution 2406 (2018), l'effectif global de la MINUSS doit être maintenu à un maximum de 17 000 militaires, y compris la Force de protection régionale. Nous avons actuellement plus de 13 700 effectifs. Nous attendons l'arrivée, le mois prochain, du reste du bataillon éthiopien affecté à la Force de protection régionale, ce qui va nous rapprocher de 15 000 effectifs. Le déploiement des premiers éléments de la Force de protection régionale nous a permis non seulement de déployer davantage de militaires dans l'Équatoria, qui revêt une importance stratégique, mais aussi de mieux assurer la sécurité à Djouba, de protéger les civils et d'aider les autres organismes et partenaires des Nations Unies. Nous travaillons également en étroite collaboration avec le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité pour qu'il puisse surveiller les violations du cessez-le-feu et déterminer quelles sont les dispositions de sécurité transitoires qui pourraient être nécessaires à l'avenir.

Pour terminer, il faut impérativement encourager toutes les parties à parvenir à une solution politique. Cela permettra d'améliorer les perspectives de la mise en œuvre du mandat de la Mission. En ce qui nous concerne, nous continuons de tout mettre en œuvre pour prévenir les violences contre les civils en procédant à des déploiements par anticipation, en travaillant en étroite coopération avec les acteurs humanitaires, en menant des activités de surveillance et des enquêtes en ce qui concerne les violations des droits de l'homme et en œuvrant de concert avec toutes les parties prenantes pour instaurer une paix durable. Dans le même temps, nous nous employons à améliorer l'organisation, les capacités et l'utilisation de nos effectifs, tout en tirant parti des capacités facilitatrices nécessaires pour appuyer efficacement le mandat de la Mission et protéger notre force.

Nous remercions le Conseil de son appui, sur lequel nous continuerons de compter.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie le général Kamanzi de son exposé.

Je rappelle à tous nos collègues que la présente séance d'information est conçue pour être la plus interactive possible, sa principale valeur ajoutée étant la séquence de questions-réponses avec les commandants de force. C'est pourquoi, pour tirer le meilleur parti de cette occasion et laisser davantage parler nos invités, j'encourage les membres du Conseil à faire des déclarations brèves et à privilégier la séquence de questions-réponses.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Djédjé** (Côte d'Ivoire) : Je remercie la présidence polonaise du Conseil de sécurité d'avoir organisé cette rencontre d'échanges avec M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et les commandants des forces des opérations de maintien de la paix au Darfour, au Mali et au Soudan du Sud. Je les remercie pour leurs riches exposés, qui nous éclairent davantage sur les nombreux obstacles à surmonter pour restaurer la paix et la sécurité dans les pays éprouvés par les conflits meurtriers.

C'est le lieu de saluer l'action des milliers d'hommes et de femmes déployés dans le cadre de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Ma délégation voudrait ici rendre hommage aux soldats de la paix qui ont perdu la vie au service des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix. Leur sacrifice nous oblige, au-delà de nos divergences sur certains aspects du maintien de la paix, à conjuguer davantage nos efforts, afin de traduire dans la réalité l'espoir de paix et de sécurité nourri par des millions de personnes dans le monde.

Au regard des informations portées à notre connaissance par les différents intervenants, ma délégation voudrait faire quelques observations sur les questions relatives au consentement de l'État hôte, aux mandats et aux ressources des opérations de maintien de la paix.

Il est indéniable que les opérations de maintien de la paix n'ont pas vocation à se substituer aux autorités de l'État hôte, mais plutôt à les appuyer, dans le cadre d'une stratégie de sortie de crise fondée sur un processus politique inclusif et crédible. En effet, partout où les

opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont, comme en Côte d'Ivoire, en Sierra Leone et au Libéria, pu engager, avec les autorités des États hôtes et toutes les parties prenantes à une crise, une coopération dynamique, fondée sur la confiance réciproque et la poursuite d'objectifs réalistes et consensuels, elles ont su créer les conditions d'une transition réussie, ouvrant la voie à la reconstruction post-crise et à la réconciliation nationale. Ainsi, la qualité des relations entre les Représentants spéciaux du Secrétaire général, les commandants des forces et toutes les parties prenantes au processus de sortie de crise, y compris les populations locales, nous paraît essentiel en ce sens qu'elle crée les conditions pour une acceptation et une appropriation nationale forte de l'action onusienne.

Il ne fait aucun doute que l'émergence d'acteurs non étatiques, porteurs de revendications politiques et territoriales, et parfois coupables d'agissements contraires aux objectifs de paix et de stabilité, constituent un des défis majeurs à la mise en œuvre des principes qui fondent le maintien de la paix, que sont le consentement de l'État hôte, l'impartialité et la limitation de l'usage de la force à la situation de légitime défense. Ces problématiques nouvelles appellent de notre part des réponses multidimensionnelles pérennes et, en dépit d'environnements opérationnels en constante mutation, un appui au processus politique de sortie de crise, qui demeure la pierre angulaire des opérations de maintien de la paix.

Les difficultés relevées par les commandants des forces nous fondent à croire que l'efficacité des opérations de maintien de la paix reste tributaire de la définition de mandats clairs, déterminant des objectifs réalisables, à partir d'analyses rigoureuses de l'environnement et des contraintes opérationnelles spécifiques de chaque mission. Les violences inqualifiables perpétrées notamment par des groupes armés contre les Casques bleus, les humanitaires et les populations civiles sont des défis récurrents qui nous invitent à élaborer des mandats dont la solidité doit refléter à la fois la complexité et le caractère asymétrique de l'environnement dans lequel se déploie une mission de maintien de la paix. Ces mandats doivent conférer aux forces onusiennes l'agilité, la flexibilité et la mobilité nécessaires pour se projeter dans les zones où des violences contre les populations civiles ont lieu ou bien où il existe des signes avant-coureurs de ces violences.

Il importe également de relever que ces mandats doivent être non seulement flexibles mais séquencés,



pour permettre une adaptation progressive des priorités des missions aux évolutions du contexte sociopolitique et sécuritaire du pays hôte. En Côte d'Ivoire par exemple, le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, initialement focalisé sur les impératifs sécuritaires, s'est par la suite orienté vers l'appui à la consolidation et à la pérennisation de la paix, permettant ainsi une meilleure planification du retrait définitif de la Mission onusienne. Tout aussi importante que la flexibilité et le réalisme des mandats, la mise à disposition de ressources humaines, financières et matérielles adéquates est essentielle pour garantir l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Au sujet des ressources humaines en particulier, le rapport Santos Cruz offre à notre sens une approche réaliste sur la nécessité d'une formation adéquate des contingents avant leur déploiement et d'un cadre d'évaluation permettant, à travers le renforcement des capacités, de combler les insuffisances constatées sur les théâtres d'opérations.

Par ailleurs, la question des financements des opérations de maintien de la paix, que mon pays souhaite prévisibles et durables, est aussi capitale que la mise à disposition, à travers des partenariats triangulaires, d'équipements répondant aux exigences du maintien de la paix dans des environnements asymétriques.

Les missions des Nations Unies sont constituées d'une mosaïque de contingents et de personnels, qui, bien que mus par la quête commune de la paix et de la stabilité dans des pays en conflit, sont issus de différents pays et de différentes cultures, qui impactent nécessairement leur perception des obligations qui leur incombent dans le cadre du maintien de la paix dans des environnements difficiles.

Pour terminer, ma délégation voudrait saluer le travail effectué par les forces de maintien de la paix des Nations Unies, dont les mérites résident avant tout dans leurs efforts quotidiens pour maintenir la cohésion et l'unité d'action des missions de paix afin qu'elles continuent, malgré les nombreux défis, à être l'instrument le plus efficace des Nations Unies, au service du continuum de la paix.

**M. Allen** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de nous donner cette occasion d'échanger de manière franche et constructive avec nos commandants de force, auxquels je sais gré de leurs exposés et que je tiens à avertir : j'ai de nombreuses questions à leur poser. Je remercie aussi le Secrétaire général adjoint Lacroix pour tout ce qu'il a dit, ainsi que pour le leadership dont il a fait preuve

sur ces questions. Je pense qu'il est très important que nos commandants de force puissent venir au Conseil de sécurité pour nous dire la vérité et être aussi clairs qu'ils le doivent. J'espère qu'ils seront francs.

Avant d'entrer dans certaines de ces questions, je voudrais rappeler la visite que certains d'entre nous au Conseil ont effectuée au Mali en novembre 2017. Nous avons eu l'insigne honneur de participer à l'inauguration d'un mémorial dédié à tous ceux qui ont sacrifié leurs vies au service de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Je crois qu'il est important que nous prenions un moment pour rendre hommage à tous les soldats de la paix qui ont fait le sacrifice suprême au service des Nations Unies, ainsi qu'à tous les courageux hommes et femmes qui servent actuellement en appui aux opérations de maintien de la paix. Je voudrais leur exprimer la gratitude du Royaume-Uni pour leur service et remercier nos commandants de force présents aujourd'hui pour leur service et pour leur leadership.

Le maintien de la paix est une des plus importantes réalisations de l'Organisation. Il est partie intégrante de ce à quoi pensent nos peuples partout dans le monde lorsqu'ils pensent à l'ONU et nous célébrons cette année le soixante-dixième anniversaire du maintien de la paix des Nations Unies. Tandis que nous nous attachons à réformer le système des Nations Unies tout entier, nous devons aussi nous employer à rendre le maintien de la paix plus efficace et plus efficient, grâce à une meilleure planification des missions, à de nouvelles promesses de fournir contingents et matériel, et à une meilleure performance des missions. C'est pourquoi nous saluons le rapport préparé par l'ancien commandant de force des Nations Unies, le général Carlos Alberto dos Santos Cruz, sur l'amélioration de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, ainsi que le plan d'action des Nations Unies et l'initiative du Secrétaire général qui en ont découlé. Pour nous, il y a trois grandes priorités. Premièrement, le Conseil de sécurité doit avoir une vision à long terme des conflits et fixer des mandats plus stratégiques et mieux ordonnancés. Deuxièmement, le maintien de la paix doit être mieux coordonné avec d'autres activités des Nations Unies, comme la consolidation de la paix et le développement. Troisièmement, la performance du maintien de la paix doit être améliorée, notamment en demandant des comptes lorsque celle-ci ne répond pas aux normes.

Voici ma première question à nos commandants de force. Comment est appliqué le plan d'action dans leurs

missions? Le général Deconinck a parlé de l'importance du renseignement et de l'analyse de la situation en ce qui concerne le maintien de la paix, autrement dit du déploiement de nos Casques bleus en pleine connaissance de ce qui se passe autour d'eux. Quelles améliorations ont été apportées dans l'exploitation du renseignement et comment pouvons-nous, à New York, appuyer encore davantage ces efforts? Dans le cadre des initiatives mises en oeuvre pour améliorer davantage la performance des soldats de la paix, je sais que le Secrétariat a été chargé d'établir un dispositif de gestion intégré de la performance. Du point de vue des commandants de force, quels devraient être les éléments d'un tel dispositif? Comment pouvons-nous encourager les missions à améliorer leur performance?

J'ai quelques questions spécifiques concernant certaines missions. Je me félicite de ce qu'a dit le commandant de la Force de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour au sujet du travail de reconfiguration. Je voudrais demander au général Ngondi ce que doit être à son avis la prochaine étape de la reconfiguration de l'Opération et, en particulier, s'il éprouve des difficultés à introduire des changements dans le mandat de protection des civils.

Une fois encore, je pense que ce qui a été dit sur la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) était très utile. Nous savons, bien entendu, que la MINUSMA opère dans le même espace que la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Est-ce que les acteurs militaires coopèrent efficacement pour être sûrs d'atteindre l'objectif commun selon leur mandat respectif? Et qu'en est-il de la relation de travail avec les agents humanitaires et ceux qui travaillent au service du développement? Y a-t-il un plan coordonné pour rapprocher les différents acteurs militaires, et les agents du développement derrière eux, pour utiliser au mieux les outils dont nous disposons au Mali?

Enfin, s'agissant de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud – et c'est quelque chose dont nous avons parlé hier au Conseil (voir S/PV.8249) – je voudrais dire combien nous avons été impressionnés par la rapidité et la détermination avec lesquelles ont été prises certaines décisions en réponse aux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Cela reste, à l'évidence, un problème de taille dans différentes missions. Il serait utile de disposer de certains exemples de pratiques optimales utilisées au Soudan du Sud qui pourraient aider d'autres missions à tirer les enseignements et à répondre plus efficacement

si cela leur arrivait. Je m'arrêterai là, dans un esprit d'interaction, et je voudrais remercier encore une fois sincèrement tous ceux qui servent en uniforme bleu pour le bien de nous tous.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, de son évaluation de l'état actuel du maintien de la paix. Nous remercions aussi les commandants de force des composantes militaires des opérations de maintien de la paix au Darfour, au Mali et au Soudan du Sud de leurs exposés actualisés sur la situation de leurs missions. Nous apprécions vivement les efforts que déploient les soldats de la paix, qui opèrent dans des conditions très difficiles, et nous voudrions rendre hommage à tous ceux qui ont donné leur vie pour la paix et la stabilité.

La sécurité des contingents chargés du maintien de la paix est une question extrêmement importante dont nous devons nous occuper non seulement lors de la préparation des opérations de maintien de la paix, mais tout au long de la présence des Nations Unies dans un pays. Le type et la nature du problème dans les crises contemporaines évoluent constamment. Les opérations de maintien de la paix font plus souvent face à des attaques terroristes contre les populations civiles et les soldats de la paix, et elles affrontent les effets de la criminalité organisée et du commerce illicite d'armes et de drogues. Chaque situation dans les pays où sont déployées des missions et chaque théâtre d'opérations ont leurs propres caractéristiques. La prolifération de ces menaces amène tout naturellement les experts à réfléchir sérieusement au concept même de travail des Casques bleus et à la logique de leurs actions lorsqu'il est impossible de distinguer entre civils et insurgés ou, par exemple, lorsqu'un pays est incapable de protéger comme il le doit les civils contre de nouvelles menaces. Cette façon de penser donne souvent naissance au même appel, à savoir confier à tous les soldats de la paix des mandats dits robustes, ainsi que des capacités additionnelles de collecte du renseignement et d'utilisation de la force. Nous avons déjà entendu des échos de cette façon de penser aujourd'hui. Pour notre part, nous pensons, au contraire, que dans de telles circonstances, les soldats de la paix doivent agir avec une extrême prudence. Après tout, les opérations de maintien de la paix incarnent l'idéal des Nations Unies. Toute erreur peut avoir des conséquences tragiques et saper la crédibilité de l'Organisation.

Le Conseil de sécurité, les pays qui fournissent des contingents et les États hôtes doivent évaluer objectivement la mesure dans laquelle des mandats élargis d'utilisation de la force permettent de réelles percées dans l'exécution des mandats, et cela est particulièrement urgent à la lumière de l'augmentation des pertes dans les rangs des soldats de la paix dans les points les plus chauds. Soyons directs. L'expérience des missions ayant des mandats robustes en République démocratique du Congo et au Mali n'est à ce jour pas très convaincante. Elle a aussi posé nombre de problèmes juridiques, techniques, logistiques et de personnel graves qui doivent être réglés au niveau intergouvernemental par les institutions spécialisées des Nations Unies et avec la participation directe des pays fournisseurs de contingents.

Il nous faut être réalistes à ce sujet. L'incapacité de trouver des réponses pratiques aux causes profondes des conflits et la menace du terrorisme ne doivent pas conduire automatiquement à renforcer les mandats des soldats de la paix pour le motif qu'il n'y a pas d'autres choix. Il y a d'autres moyens possibles. Premièrement, notre approche en matière de planification des mandats et d'activités opérationnelles des soldats de la paix doit être plus intelligente et réfléchie. Nous ne devons pas surcharger les missions de tâches sans rapport avec leurs mandats, dont pourraient s'acquitter les structures spécialisées des Nations Unies. Les missions doivent se concentrer sur les questions prioritaires – appuyer le processus politique, renforcer les capacités des pays hôtes et rétablir la sécurité. Je voudrais entendre dire de quelle manière cette planification est effectuée dans les conditions actuelles.

En outre, lors de la préparation et de la conduite des opérations, il importe de tenir compte des vues des pays fournisseurs de contingents et de ne pas négliger les vues et les préférences de la population locale, dont certaines peuvent soutenir des groupes armés, comme cela s'est d'ailleurs produit en République centrafricaine. Nous ne devons pas oublier que de telles situations constituent une menace pour la sécurité des soldats de la paix, des civils, des travailleurs humanitaires et du personnel des équipes de pays. Un autre point important est de s'assurer que les Casques bleus sont bien formés et disposent du matériel approprié. Il est impardonnable de se retrouver dans une situation où on dispose d'un mandat robuste, d'un côté, mais où l'on tarde à créer les conditions nécessaires à son exécution, de l'autre.

À ce stade, je voudrais aborder la question de la sécurité active des contingents et de la collecte et l'analyse de renseignements, ce dont mon collègue britannique a parlé. Nous pensons que ce type d'activité ne peut être mené à bien que dans les limites convenues par les États – conformément à la Charte des Nations Unies, avec le consentement du gouvernement hôte, et uniquement dans le but spécifique d'assurer la sécurité des soldats de la paix et de la population civile. Nous ne pouvons pas permettre l'utilisation de moyens de collecte de renseignements à d'autres fins, y compris la réalisation des objectifs dits politiques du mandat.

Je tiens à souligner en particulier l'importance du strict respect des principes fondamentaux du maintien de la paix – le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense et dans l'exécution du mandat du Conseil de sécurité. Si ces principes ne sont pas respectés dans le cadre d'efforts vigoureux ou, en particulier, par des réponses préventives à des menaces virtuelles, les soldats de la paix pourraient être directement entraînés dans des conflits. Nous avons noté en particulier que certains des intervenants d'aujourd'hui ont fait référence au rapport Santos Cruz. Pour autant que je me souvienne, les États Membres en ont discuté en mars au sein du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, mais il n'a pas été approuvé. Certaines de ses positions sont litigieuses et discutables, et nous ne voyons aucune raison de mettre en œuvre ses recommandations. Nous espérons que M. Lacroix partage ce point de vue, et nous lui serions reconnaissants de clarifier la situation, s'il le peut.

Nous jugeons également inacceptables les tentatives faites par divers pays de promouvoir des initiatives s'appliquant au maintien de la paix des Nations Unies convenues en dehors de l'ONU par un petit groupe d'États. Les Principes de Kigali sur la protection des civils, qui ont été adoptés en dehors du cadre des Nations Unies et permettent le recours à la force contre un gouvernement hôte, en sont un exemple. Cela ferait immédiatement des Casques bleus une partie à un conflit. Le succès de toute opération de maintien de la paix dépend notamment d'une coopération constructive et efficace avec le pays hôte, qui est responsable au premier chef de la conduite du processus politique et de la lutte contre les causes profondes du conflit, ainsi que de la sécurité de sa population, y compris la nécessité de le protéger contre les attaques terroristes.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance. Je remercie également M. Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et les trois commandants des forces de missions de maintien de la paix des Nations Unies pour leurs exposés. Je tiens à rendre hommage aux commandants et aux quelque 90 000 soldats de la paix actuellement déployés dans le monde entier dans le cadre de missions de maintien de la paix, et à exprimer mes plus sincères condoléances aux familles des soldats de la paix qui ont consenti le sacrifice ultime dans l'exercice de leurs fonctions.

L'environnement dans lequel les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont déployées et les mandats qu'elles sont censées exécuter sont de plus en plus complexes. Les risques pour la sécurité des soldats de la paix et les pertes qu'ils subissent sont en hausse. Il y a un décalage entre les exigences sans cesse croissantes des mandats et les ressources limitées dont ils disposent. Conformément à ses obligations, le Conseil de sécurité doit contribuer à aider les missions de maintien de la paix des Nations Unies à mieux faire face aux nouveaux défis lorsqu'elles s'acquittent des responsabilités qu'il leur confie. Premièrement, il faut s'attacher activement à faciliter le processus de règlement politique des questions relatives aux points chauds régionaux. La persistance de certaines situations de crise a entraîné une détérioration continue des conditions de sécurité dans la région concernée et ses environs, ce qui a eu de graves répercussions sur l'efficacité d'autres opérations de maintien de la paix dans la même région. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour régler les problèmes des points chauds régionaux, tandis que les opérations de maintien de la paix doivent être sensibles aux efforts visant à créer les conditions propices au règlement politique des questions relatives aux situations de crise.

Deuxièmement, les missions de maintien de la paix ont besoin de mandats clairs, réalisables et ciblés. Elles devraient pouvoir se concentrer sur la tâche centrale du maintien de la paix et respecter les trois grands principes du maintien de la paix, tout en tenant pleinement compte de facteurs tels que la situation sur le terrain, les ressources existantes et les capacités des pays fournisseurs de contingents pour aider les pays hôtes à renforcer leurs propres capacités en matière de sécurité. Le travail d'adaptation aux tâches prioritaires et aux priorités de travail au cours de chaque étape doit être dynamique, en fonction de l'évolution de la

situation sur le terrain. En outre, lorsque les conditions le permettent et que les pays concernés le demandent, il est essentiel de formuler une stratégie de sortie pratique et réalisable en temps opportun. Lorsque les mandats sont conçus ou réajustés, les pays fournisseurs de contingents devraient avoir davantage d'occasions de participer aux discussions.

Troisièmement, le Secrétariat doit chercher à renforcer l'appui aux opérations de maintien de la paix. Le Secrétariat et les missions doivent prêter attention à la sécurité et à la sûreté des soldats de la paix, élaborer des règles de sécurité à leur intention et renforcer les systèmes d'alerte rapide et d'échange d'informations internes pour contrer les menaces à la sécurité. Ils doivent assurer la disponibilité de services de sauvetage et de maintien de la vie, ainsi que l'évacuation médicale dans les environnements à haut risque. Le rapport sur l'amélioration de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies propose plusieurs recommandations, et nous espérons que le Secrétariat en discutera avec les États Membres et les mettra en œuvre.

La Chine est l'un des principaux fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix et le deuxième contributeur au budget du maintien de la paix. À l'heure actuelle, 2 500 soldats de la paix chinois sont en service actif dans 10 missions. La Chine met activement en œuvre les divers engagements annoncés par le Président Xi Jinping à l'appui des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et nous sommes prêts à travailler avec l'ensemble des Membres pour améliorer le système de maintien de la paix des Nations Unies dans le cadre d'un effort conjoint pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Enfin, je voudrais demander quels sont les principaux facteurs qui affectent la capacité des opérations de maintien de la paix à répondre aux menaces à la sécurité. La pénurie d'équipement et de ressources constitue-t-elle la principale difficulté?

**M<sup>me</sup> Mele Colifa** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de remercier M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour son exposé très utile sur son mandat. Je voudrais également remercier le général Leonard Ngondi, commandant de la Force de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), le général Jean-Paul Deconinck, commandant de la Force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, et le général Frank Mushyo

Kamanzi de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) de nous avoir fait des exposés sur la situation de leurs missions de maintien de la paix respectives.

La Guinée équatoriale exprime sa gratitude pour le travail accompli dans ces missions complexes. Elles représentent l'essence même de l'Organisation et la concrétisation de ses idéaux. Nous tenons à rendre hommage à tous ceux qui risquent leur vie au quotidien au nom de l'Organisation dans différentes régions du monde, mais surtout, sur le continent africain.

Dans l'esprit de cette séance, nous voudrions poser les questions suivantes.

En ce qui concerne la MINUAD et la réussite de la Mission, quelles sont les difficultés qu'elle rencontre pour s'acquitter de son mandat? Que doit faire le Conseil de sécurité pour que les mandats soient pleinement appliqués sans avoir à les modifier?

Concernant la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, quels sont les éléments nécessaires pour que les tâches soient correctement accomplies? Pour que le mandat soit mené à bien, que faut-il améliorer tant sur le terrain que sur le plan du matériel utilisé durant le déroulement des opérations?

En ce qui concerne la MINUSS, que faut-il changer, améliorer ou abandonner pour que les mandats soient correctement exécutés? De qui dépend la réussite d'une opération de maintien de la paix?

**M. Meza-Cuadra** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou se félicite de la convocation de la présente séance. Je remercie également de leurs exposés le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, et les commandants de force de trois importantes opérations de maintien de la paix.

En tant que pays fournisseur de contingents, le Pérou considère que les opérations de maintien de la paix sont des outils essentiels du système de sécurité collective des Nations Unies et qu'il est de la responsabilité du Conseil de sécurité de les doter des mandats et des moyens nécessaires pour faire face aux situations de conflit dans lesquelles elles travaillent. L'action de l'Organisation au Darfour, au Mali et au Soudan du Sud se heurte fréquemment, hélas, à des situations qui rendent plus compliquées les possibilités qu'ont les opérations de maintien de la paix de réaliser les objectifs pour lesquels elles ont été conçues. Je pense

aux situations dans lesquelles la prolifération d'acteurs internes et externes compromet la viabilité de tout processus politique.

Face à ce problème, nous voudrions mettre l'accent sur trois éléments essentiels à prendre en considération lors de l'établissement des mandats des opérations de maintien de la paix et, à cet égard, nous avons quelques questions à poser aux intervenants d'aujourd'hui.

La première question concerne la coopération du pays hôte et le soutien des organisations régionales et sous-régionales concernées. À cet égard, nous voudrions demander aux commandants de force présents quelles mesures supplémentaires pourraient être prises pour renforcer l'appui des acteurs nationaux et régionaux à leurs opérations de maintien de la paix respectives?

La deuxième question a trait à la nécessité de disposer de mandats réalistes et souples pouvant être adaptés à des situations souvent dynamiques. Cela suppose d'avoir des moyens adéquats, entre autres en matière de formation, d'équipement, de technologies modernes, de services médicaux et de transports. À cet égard, nous voudrions demander à nos invités quels sont les meilleurs moyens de combler le fossé qui existe entre les difficultés auxquelles ils se heurtent dans le cadre de leurs missions et les moyens dont ils disposent actuellement.

La troisième question concerne la nécessité d'établir des stratégies de sortie appropriées afin de consolider une paix pérenne. Sur ce point, nous souhaiterions connaître le point de vue de nos invités quant au potentiel des relations établies entre les opérations de maintien de la paix et les équipes de pays des Nations Unies, ainsi qu'aux synergies qui peuvent être créées dans les contextes de transition vers des situations d'après-conflit.

Par ailleurs, nous estimons que les examens indépendants des opérations de maintien de la paix peuvent aider à mieux identifier les éléments devant être traités en priorité afin de réformer les missions, dès lors que cela répond aux besoins observés sur le terrain. Il serait donc intéressant de connaître l'opinion de nos invités sur l'utilité et la pertinence de ces rapports.

Le Pérou appuie fermement la priorité accordée par l'Organisation et le Secrétaire général à la sécurité des Casques bleus et salue la réaction rapide du Secrétariat qui a adopté des mesures afin de faire face à cette situation dans le cadre de l'initiative « Action pour le maintien de la paix ».

Enfin, nous pensons qu'il est nécessaire d'aborder simultanément les activités des opérations de maintien de la paix et les causes profondes des conflits, telles que la vulnérabilité humaine, la corruption et la criminalité organisée, entre autres.

**M. Delattre** (France) : Je souhaiterais tout d'abord remercier la présidence polonaise du Conseil de sécurité pour avoir organisé ce débat important sur un sujet sur lequel la France est engagée, comme le Conseil le sait, avec force, constance et conviction. Je remercie également le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, et les commandants de force, pour leurs interventions particulièrement éclairantes.

Qu'il me soit permis de remercier les officiers généraux pour leur service, leur professionnalisme et leur implication quotidienne dans la réalisation de leur mission, et de rendre hommage aussi à l'ensemble de leur personnel militaire et civil, dont nous savons tous ici l'implication extrême. La France tient à saluer à nouveau la mémoire de tous ceux qui ont payé de leur vie leur engagement au service de l'Organisation des Nations Unies. Les officiers généraux doivent savoir que leurs officiers, sous-officiers, aviateurs, marins et soldats, et eux-mêmes au premier chef, ont toute notre confiance.

Comme le rappelait le Secrétaire général lors du lancement de son initiative « Action pour le maintien de la paix » (voir S/PV.8218) que la France soutient pleinement, le maintien de la paix est une entreprise particulièrement complexe, difficile, parfois frustrante, mais également indispensable et irremplaçable. Si le maintien de la paix doit avant tout s'inscrire dans un objectif politique de pacification, notre ambition de protéger les civils victimes des conflits, de la violence et des violations massives des droits de l'homme exige également que nous soyons collectivement plus efficaces et plus à même de faire une vraie différence sur le terrain.

Notre ambition collective doit donc être que nos opérations – les opérations des Nations Unies – soient conduites et exécutées dans des conditions optimales. Nous nous devons ainsi de donner aux commandants de force les moyens et les ressources nécessaires pour accomplir sereinement et efficacement leur mission. La France, comme les membres le savent, continuera à ne ménager aucun effort en ce sens.

Il est donc indispensable que les troupes que nous leur confions soient résolument opérationnelles

et efficaces. Cela passe notamment par une formation pré-déploiement complète et de qualité. La France est pleinement engagée pour soutenir les commandants de force en formant près de 30 000 soldats africains francophones chaque année, qui fournissent eux-mêmes de forts contingents pour les opérations de maintien de la paix.

Cette exigence de troupes pleinement opérationnelles et efficaces passe également par de meilleurs équipements, adaptés au terrain et à la menace, ainsi que par une meilleure posture opérationnelle. Nous sommes pleinement convaincus qu'une meilleure performance opérationnelle permettra de réduire le nombre de Casques bleus tués ou blessés en opérations, toujours beaucoup trop nombreux, et nous soutenons totalement à ce titre les recommandations du rapport Santos Cruz.

Enfin, nous sommes persuadés qu'un maintien de la paix efficace passe par le renforcement des relations entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales et notamment par la montée en puissance des opérations africaines de paix, qui est pour nous une priorité de premier plan portée au plus haut niveau politique. Nous serions à ce titre intéressés par l'éventuelle analyse de nos intervenants sur cette problématique.

Pour conclure, ma question aujourd'hui sera adressée aux trois officiers généraux et portera principalement sur le déploiement et l'utilisation des nouvelles technologies pour mieux protéger leurs dispositifs et leurs soldats, tout en sachant qu'ils ne remplaceront jamais la centralité des hommes et des femmes qu'ils commandent. Les forces de maintien de la paix sont en effet trop souvent la cible des groupes armés par des tirs indirects ou des engins explosifs improvisés, qui occasionnent, nous le savons tous, des pertes encore trop nombreuses dans leurs rangs, et qui les empêchent de réaliser leur mission principale de protection des civils. Ma question est donc très simple et directe : comment mieux les aider? De quoi auraient-ils besoin pour mieux anticiper les menaces et les tirs indirects, notamment? De quels dispositifs technologiques d'alerte avancée et de protection auraient-ils besoin?

Au nom de la France, je voudrais renouveler aux commandants de force, pour leur engagement exemplaire, tout le respect que nous leur devons et que nous leur portons.

**M. Van Oosterom** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je remercie la Présidente d'avoir organisé le dialogue important de ce jour entre le Conseil de sécurité et les commandants de force. Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix et les trois commandants de force présents dans cette salle de leurs exposés clairs et concis. Nous pensons qu'il est très utile que le Conseil parle au personnel militaire qui doit mettre en œuvre dans des circonstances dangereuses ce dont nous convenons autour de cette table en toute sécurité.

Au cours des dernières années, nous avons été témoins d'une augmentation alarmante du nombre d'attaques hostiles contre des soldats de la paix. Les commandants de force des missions d'aujourd'hui sont confrontés à de nombreux défis et menaces pour la sécurité de leurs forces – trois d'entre eux viennent d'ailleurs de s'exprimer à ce sujet.

De trop nombreux soldats de la paix sont tués en mission. Le Royaume des Pays-Bas rend hommage à tous les soldats de la paix des Nations Unies qui ont perdu la vie pour la cause de la paix. Nos pensées vont aux familles et aux proches qu'ils ont laissés derrière eux.

L'évolution de l'environnement opérationnel des opérations de maintien de la paix demande une action de la part du Conseil de sécurité, de l'ONU et de ses États Membres. En conséquence, nous considérons que le débat d'aujourd'hui est étroitement lié au débat public sur l'organisation des opérations de maintien de la paix du 28 mars 2018, qui avait été présidé par mon Premier Ministre, M. Mark Rutte (voir S/PV.8218). Grâce à l'initiative du Secrétaire général Guterres et du Secrétaire général adjoint Lacroix, nous sommes tous en train de donner une impulsion positive aux opérations de maintien de la paix cette année.

Dans ce contexte, nous pensons qu'il importe également que le Conseil fasse preuve d'autorité et s'acquitte de sa responsabilité. Nous attendons avec intérêt le séminaire de haut niveau sur le renseignement dans le contexte du maintien de la paix prévu en juillet, ainsi que la rencontre de haut niveau sur le maintien de la paix prévue en septembre. Nous rendons hommage à l'important travail accompli par la Côte d'Ivoire en sa qualité de Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix et, dans ce contexte, nous nous réjouissons à la perspective de sa présidence du Conseil en décembre prochain.

Le Royaume des Pays-Bas appuie pleinement l'initiative du Secrétaire général « Action pour le maintien de la paix ». Nous nous félicitons des progrès concrets accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action fondé sur le rapport Santos Cruz, intitulé *Improving Security of United Nations Peacekeepers*.

Ensemble, nous devons changer la manière dont nous travaillons. Comme l'a dit le général de division Deconinck, nous devons changer nos mentalités. Et nous devons être davantage capables d'agir de façon décisive. En travaillant ensemble, nous devons améliorer l'efficacité du maintien de la paix. Pour protéger les soldats de la paix et les aider à mettre en œuvre les mandats qui leur sont confiés par le Conseil de sécurité, les opérations de maintien de la paix doivent devenir plus robustes.

J'axerai mon intervention sur trois points portant sur la façon d'améliorer l'efficacité des activités de maintien de la paix et, pour chaque point, j'aurai un certain nombre de questions à poser aux commandants de force : premièrement, les examens des résultats obtenus par les missions; deuxièmement, l'importance d'une approche intégrée; et, troisièmement, l'amélioration du renseignement, qui soit suffisamment fiable pour justifier une intervention.

En ce qui concerne mon premier point, portant sur les examens des résultats obtenus par les missions, depuis 2017 les opérations de maintien de la paix sont examinées de manière globale. Lors de nos débats au Conseil de sécurité, nous nous concentrons particulièrement sur des questions telles que la limitation des ressources, les résultats des missions et la rentabilité de leurs composantes. Selon nous, ces examens sont une occasion importante de dresser un bilan et peuvent servir de base aux ajustements indispensables des mandats des missions.

Cependant, lorsque nous procédons à l'examen d'une mission, nous devons également nous concentrer sur les besoins opérationnels sur le terrain. Le succès des missions dépend, d'une part, de la disponibilité des ressources appropriées et, d'autre part, du réalisme des attentes. À cet égard, selon nous, il demeure essentiel de constituer une force adéquate, ce qui appelle notre attention continue. Nous nous félicitons du système de rotation que le Département des opérations de maintien de la paix est en train de mettre au point. À cet égard, mes questions aux commandants de force sont les suivantes : leurs besoins opérationnels sont-ils actuellement satisfaits? Peuvent-ils planifier à l'avance

s'agissant des militaires avec lesquels ils travaillent? Et les contingents que les commandants de force reçoivent sont-ils bien formés lorsqu'ils sont déployés sous leur commandement?

En ce qui concerne mon deuxième point, à savoir la nécessité d'une approche intégrée, nous sommes convaincus que nous avons besoin d'une approche intégrée qui combine trois éléments, à savoir la diplomatie, la défense et le développement. La diplomatie permet d'aboutir à un règlement politique, la défense permet d'assurer la sécurité, et le développement permet de susciter l'espoir d'un avenir meilleur pour les civils. Ce n'est que si ces trois dimensions sont réunies que les opérations de maintien de la paix peuvent être efficaces, ce qui signifie aussi que les piliers de l'action de l'ONU doivent agir de manière plus coordonnée. C'est pourquoi nous sommes de fervents partisans de la réforme du dispositif de paix et de sécurité du Secrétaire général. Mes questions aux commandants de force sont les suivantes : ont-ils l'impression que le pilier développement de l'Organisation des Nations Unies collabore suffisamment avec eux? Qu'est-ce qui pourrait être amélioré? S'ils jugent nécessaire la mise en place d'un projet à effet rapide, par exemple en ce qui concerne l'approvisionnement en eau, appellent-ils un collègue du Programme des Nations Unies pour le développement pour le mettre en place et obtenir un résultat?

En ce qui concerne mon troisième point, à savoir l'appréciation de la situation, nous voyons une claire nécessité que dans les missions, il y ait une collecte intégrée et systématique d'informations et de renseignements, ainsi qu'un échange d'informations et de renseignements entre les différents acteurs sur le terrain. Les missions doivent améliorer leur compréhension de l'environnement local et des menaces qui pèsent sur elles et sur les civils. Le renseignement suffisamment fiable pour justifier une intervention dans le contexte du maintien de la paix est la clef du succès dans les environnements complexes dans lesquels opèrent les missions d'aujourd'hui. Ce type de renseignement est également essentiel pour la protection des civils. Les soldats de la paix ont besoin d'yeux et d'oreilles sur le terrain pour maintenir une juste appréciation de la situation. Je vais être direct : selon nous, un meilleur renseignement dans le contexte du maintien de la paix contribue à sauver des vies, ce qui m'amène à mes dernières questions : actuellement, les commandants de force disposent-ils d'une capacité suffisante d'alerte rapide pour faire face

aux menaces asymétriques auxquelles ils sont exposés? Les commandants pourraient-ils nous faire part des principaux défis auxquels ils se heurtent dans leurs missions? Comment le Conseil de sécurité pourrait-il les aider à relever ces défis?

Nous attendons avec intérêt les réponses des commandants de force.

**M. Alemu** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix et tous les commandants de force de leurs exposés respectifs sur les principales difficultés rencontrées dans les opérations de maintien de la paix d'aujourd'hui. Je tiens à saisir cette occasion pour rendre hommage aux hommes et femmes courageux qui servent dans diverses missions de maintien de la paix dans le monde.

Je voudrais axer mon intervention sur les défis sans précédent auxquels se heurtent aujourd'hui les missions de maintien de la paix, comme nous l'ont déjà expliqué les commandants de force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Les soldats de la paix sont de plus en plus déployés pour protéger les civils et appuyer des processus politiques complexes au milieu de combats en cours, dans des situations à haut risque caractérisées par des menaces asymétriques. Les attaques ciblées visant des soldats de la paix et des civils innocents sont non seulement en nombre croissant, mais elles restent de plus en plus la norme plutôt que l'exception. Cela a déjà été souligné par mes collègues, mais il faut le répéter en raison de l'ampleur du défi auquel nous sommes confrontés.

Les récentes attaques qui ont entraîné la mort de soldats de la paix au Mali, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo indiquent clairement que ces menaces sont de plus en plus intenses, fréquentes et complexes. Il est donc impératif que les missions de maintien de la paix entreprennent des réformes et s'adaptent à l'évolution de la dynamique sur le plan de la sécurité. À cet égard, l'examen mené par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies a certainement formulé d'importantes recommandations, et il est certain que leur mise en œuvre en temps utile contribuera considérablement à rendre les opérations de



paix des Nations Unies capables d'atteindre l'objectif visé. C'est du moins notre point de vue sur la question.

Par ailleurs, il n'a jamais été aussi capital qu'aujourd'hui d'élaborer les bonnes stratégies politiques et d'adopter la bonne démarche opérationnelle. À cet égard, je voudrais faire les suggestions suivantes et je serai heureux d'entendre les observations des commandants de force à ce sujet. Je souscris à ce qu'a dit le représentant du Royaume-Uni concernant la nécessité d'avoir un échange de vues franc.

Ma première suggestion porte sur un impératif réitéré à maintes reprises, à savoir la nécessité d'avoir une interprétation pragmatique et souple des principes fondamentaux des activités de maintien de la paix des Nations Unies. Le débat sur le maintien de la paix traditionnel par rapport à l'imposition de la paix doit au minimum être envisagé de manière plus nuancée. Les soldats de la paix ne peuvent ni ne doivent rester indifférents lorsqu'eux-mêmes ou des civils innocents, qu'ils sont censés protéger, sont menacés.

Le commandant de la Force de la MINUSMA a parlé d'une utilisation robuste de la force. Quel degré de souplesse les principes de l'ONU en matière de maintien de la paix offrent-ils dans la perspective d'une utilisation robuste de la force? Selon nous, les soldats de la paix doivent être dotés d'un mandat robuste, avec des règles d'engagement et un concept d'opérations clairs et basés sur une analyse de la situation, une évaluation de la menace et une planification minutieuses. Cela leur permettra de se positionner fermement pour se défendre et protéger les civils face à un danger mortel. Cependant, disposer d'un mandat, d'un concept d'opérations et des règles d'engagement clairs ne suffit pas.

En conséquence, le troisième point est que les soldats de la paix doivent avoir la crédibilité nécessaire pour dissuader les éléments perturbateurs qui menacent le mandat de la mission et les civils, ainsi que les soldats de la paix eux-mêmes. Le fait d'être correctement équipé a également un pouvoir de dissuasion qui est rarement pris en compte. Nous aimerions savoir ce que les commandants de force ont à dire à cet sujet. Nous devons veiller à ce que les soldats de la paix soient dotés du matériel nécessaire, notamment des capacités facilitatrices et des multiplicateurs de force, pour lutter efficacement contre les hostilités et s'acquitter de leur mandat dans un environnement asymétrique, comme l'ont déjà souligné les commandants de force, en particulier le commandant de la Force de la MINUSMA. Les soldats de la paix doivent également recevoir une formation

adaptée et acquérir les compétences nécessaires pour opérer dans des conditions de sécurité instables.

Quatrièmement, même si le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446) recommande que les soldats de la paix des Nations Unies n'entreprennent pas d'opérations de lutte contre le terrorisme, il n'élimine pas cette possibilité lorsqu'il s'agit de forces régionales compétentes et/ou de coalitions *ad hoc* autorisées par le Conseil de sécurité. Par exemple, l'Union africaine et ses mécanismes régionaux manifestent une volonté et une détermination croissantes de déployer des forces dans des environnements asymétriques. La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) est un bon exemple. Presqu'aucune autre mission n'illustre aussi clairement que l'AMISOM la nécessité de renforcer les partenariats – une mission qui opère dans un environnement des plus hostiles –, et ne perdons pas de vue le sens réel de ce que la Mission accomplit au nom de la communauté internationale. Les soldats de la paix de l'AMISOM sont confrontés à des attaques asymétriques quasi quotidiennes, alors qu'ils sont sous-financés et se trouvent dans une situation logistique extrêmement difficile. Peut-être que ce constat s'applique à d'autres missions. Bien sûr, l'AMISOM n'est pas une force de maintien de la paix des Nations Unies, mais son expérience est pertinente dans le cadre de nos présentes délibérations, en particulier en ce qui concerne la lutte antiterroriste. À cet égard, il serait intéressant d'entendre ce qu'ont à dire les commandants de force concernant la manière dont les soldats de la paix doivent s'y prendre pour surmonter les problèmes que pose le terrorisme.

Selon nous, sur la base des principes de complémentarité et de répartition des tâches, l'ONU doit être prête à partager le fardeau des opérations d'appui à la paix dirigées par l'Union africaine, notamment en fournissant un appui financier et logistique. À cet égard, les recommandations pertinentes formulées dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau constituent un pas dans la bonne direction. Il est absolument nécessaire qu'elles soient appliquées.

Nous savons que les observations que j'ai faites sont plus faciles à formuler qu'à appliquer. Nous ne doutons pas que les problèmes stratégiques et opérationnels seront difficiles à surmonter, mais, compte tenu de la gravité du problème, il est impératif de s'y attaquer au plus vite. Autrement, l'attachement à la protection des civils restera une formule prononcée ad nauseam, qui n'aura guère de sens dans le monde réel,

où un si grand nombre de personnes ont besoin d'une protection concrète, et non théorique.

Avant de conclure, je tiens à remercier les commandants de force de leurs exposés et de leur contribution à la paix et à la stabilité en Afrique. Nous sommes reconnaissants de ce qu'eux-mêmes et les contingents sous leur commandement accomplissent en s'acquittant de leurs responsabilités. J'attends avec impatience d'entendre leurs commentaires.

**M. Tumysh** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence polonaise du Conseil d'avoir organisé cet important débat interactif, ainsi que le Secrétaire général adjoint Lacroix et les commandants de force de leurs exposés très instructifs. Nous apprécions leurs témoignages et nous les félicitons de leur service héroïque. La délégation kazakhe formulera des observations générales et posera ensuite des questions spécifiques sur chacune des missions.

Il y a tout juste quelques heures, de nombreux États Membres ont commémoré, avec le Secrétaire général et le Bureau du Président de l'Assemblée générale, une occasion extrêmement importante – le soixante-treizième anniversaire du Jour de la Victoire dans la Seconde Guerre mondiale – en visitant une exposition organisée au Siège par neuf pays de ma région. Comme l'a souligné le Secrétaire général durant la cérémonie d'ouverture,

« La commémoration d'aujourd'hui est encore plus lourde de sens que les années précédentes. Le monde est en proie à une prolifération des conflits. Il est le théâtre de tant de guerres. C'est pourquoi j'estime qu'il est absolument essentiel que nous nous souvenions tous des enseignements tirés de la Seconde Guerre mondiale. »

Nous déplorons nous aussi qu'un si grand nombre de conflits et de guerres sévissent aujourd'hui, en particulier en Afrique, et plus particulièrement au Darfour, au Mali et au Soudan du Sud, qui sont inscrits à notre ordre du jour aujourd'hui. À cet égard, je rappelle au Conseil l'initiative dirigée par mon pays en vue d'élaborer un programme conjoint pour mettre fin à tous les conflits violents avant le centenaire de l'ONU en 2045. Cet objectif est mentionné dans la première déclaration présidentielle adoptée par le Conseil cette année (S/PRST/2018/1).

Nos forces de maintien de la paix demeurent un outil précieux. Dans le même temps, le défi consiste

à les utiliser pour créer des conditions propices à des règlements politiques et des négociations non exclusives et pour mettre en œuvre les accords de paix. Surtout, nous devons promouvoir une coopération solide et efficace entre les gouvernements et entre l'ONU et l'Union africaine, en particulier le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et, autant que possible, intégrer des groupes sous-régionaux tels que l'Autorité intergouvernementale pour le développement ou des pays spécifiques qui ont de l'influence. D'autres activités utiles englobent les campagnes de collecte d'armes et la réinstallation d'un grand nombre de personnes déplacées, sans quoi il ne peut y avoir de paix durable.

Nous devons également garantir la réforme du secteur de la sécurité pour améliorer la sécurité globale et faire baisser le niveau d'activité criminelle. La reconfiguration réussie de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour doit servir d'exemple pour d'autres missions. Nous devons maintenant relever le défi qui consiste à accélérer le mandat de consolidation de la paix, notamment en participant de manière plus active au renforcement des capacités, en renforçant la gouvernance et en améliorant l'efficacité des mesures à effet rapide et des mesures de stabilisation des communautés, tout en collaborant étroitement avec les équipes de pays des Nations Unies, principalement au moyen de cadres stratégiques planifiés sur plusieurs années.

Nous félicitons également toutes les missions, qui accomplissent les tâches qui leur ont été confiées dans des conditions très difficiles. Nous appuyons les rapports du Secrétaire général publiés à l'issue de l'examen indépendant des missions, son plan d'action établi sur la base du rapport Santos Cruz et ses bons offices. C'est dans cette optique que nous voudrions poser les questions suivantes.

Premièrement, comment pouvons-nous modifier les mandats pour relancer les activités de renforcement des capacités et de formation des forces armées et des institutions de l'État par l'entremise d'un programme de réforme du secteur de la sécurité à long terme? Deuxièmement, que devons-nous faire pour faire cesser les activités militaires des groupes armés et des milices et la violence généralisée dont nous sommes témoins actuellement, qui entraînent un grave déclin économique, une détérioration de la crise humanitaire et une grave insécurité alimentaire qui touchent des millions de personnes, qui pour la grande majorité sont également

des déplacés? Troisièmement, en dépit du plan d'action, des recommandations et des meilleures intentions du Secrétaire général, les défis semblent insurmontables. Certes, il faut du temps pour parvenir au développement, mais que pouvons-nous faire pour lancer des stratégies globales en faveur du développement économique et du renforcement de la résilience? Quatrièmement, que pouvons-nous faire pour amener les différentes communautés à se réconcilier et renforcer la confiance au sein des populations locales?

Enfin, nous savons tous qu'il est impératif d'améliorer la formation dispensée avant le déploiement et en cours de mission, l'efficacité de nos stratégies ainsi que la qualité du matériel et les capacités de surveillance. Cependant, enfin et surtout, comment pouvons-nous remédier aux insuffisances en matière de capacités? Sur la base de l'expérience sur le terrain, quelles sont les suggestions que vous pouvez faire s'agissant des moyens réalistes et réalisables qui permettraient de remédier aux insuffisances en matière de capacités?

**M<sup>me</sup> Tachco** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, d'avoir réuni les commandants de la force ici cette semaine. À notre avis, il est très utile pour les commandants de la force de se réunir et de discuter des défis communs auxquels ils sont confrontés dans l'environnement actuel. Au fur et à mesure que les missions font face à des difficultés de plus en plus graves, il est essentiel qu'elles partagent leurs expériences et leurs meilleures pratiques. Je remercie également la présidence polonaise d'avoir convoqué cette séance au cours de laquelle nous avons pu entendre des exposés de trois commandants de la force. Leurs exposés sont très importants et j'aimerais qu'eux-mêmes et leurs collègues sachent que le Conseil, y compris les États-Unis, apprécie à leur juste valeur toutes les tâches qu'accomplissent les effectifs qui sont sous leur commandement, les sacrifices qu'ils font et leur sens du devoir.

À l'heure où nous attendons des opérations de maintien de la paix qu'elles relèvent de plus en plus de défis et où le nombre de morts parmi les Casques bleus continue d'augmenter, il est plus important que jamais d'évaluer si une mission de maintien de la paix est l'outil approprié pour relever certains défis spécifiques liés à la paix et à la sécurité internationales. Les États-Unis ont indiqué clairement qu'ils étaient favorables à ce que l'ONU place la barre plus haut en institutionnalisant une culture de la performance dans les opérations de

maintien de la paix des Nations Unies, tout d'abord en élaborant et en mettant en œuvre d'une politique globale de la performance prévoyant des normes claires en matière de performance et des mesures détaillées afin d'obliger ceux qui ne répondent pas aux attentes à rendre des comptes. Néanmoins, la performance à elle seule ne suffit pas.

En avril de l'année dernière, l'Ambassadrice Haley a présenté au Conseil une série de principes (voir S/PV.7918) qui devraient guider notre examen des missions de maintien de la paix au moment du renouvellement de leur mandat. Je pense que ces principes constituent un bon prisme à travers lequel nous pouvons évaluer les mandats et reflètent nos discussions collectives au Conseil. La plupart des déclarations faites par les membres du Conseil aujourd'hui vont également dans le sens de ces principes, à savoir que les missions de maintien de la paix doivent appuyer des solutions politiques; les missions doivent bénéficier de la coopération du pays hôte; les stratégies de sortie doivent être clairement définies et les mandats doivent être réalistes et applicables. Lorsque ces conditions ne sont pas réunies, nous devons procéder à un examen approfondi pour savoir si les mandats en vigueur ont toujours une raison d'être, si le Conseil doit y apporter des modifications et s'il existe ou non d'autres outils de règlement de conflits plus appropriés.

J'ai quelques questions à poser aux commandants qui nous ont présenté des exposés aujourd'hui. Ces questions ont trait aux principes que je viens de mentionner et s'inscrivent dans une vision philosophique plus large du maintien de la paix, s'agissant de la manière dont leur mission s'inscrit dans ce contexte. En ce qui concerne la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, son mandat est-il réaliste et réalisable? Il s'agit d'une mission particulièrement difficile. Si la réponse à cette question est négative, compte tenu du fait que le commandant de la force doit s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées, quelles sont les tâches qui peuvent être considérées comme étant irréalisables?

En ce qui concerne la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, le commandant de la force estime-t-il que les soldats de la paix ont la capacité opérationnelle requise, notamment en matière de protection des civils? Selon le commandant de la force, que faut-il à la Mission pour qu'elle ait cette capacité opérationnelle? La question de l'état de préparation opérationnelle est une question que nous pourrions peut-être poser à propos de toutes

les missions. Je souhaiterais que les commandants nous indiquent ce qu'il faut, selon eux, pour atteindre l'état de préparation opérationnelle nécessaire.

Enfin, la situation en matière de sécurité au Darfour exige-t-elle une forte présence de la composante militaire ou bien la police pourrait assumer un rôle plus important?

Une fois de plus, je remercie la présidence du Conseil d'avoir convoqué la présente séance.

**M. Alfassam** (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé. Je voudrais également remercier les commandants des forces de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali de leurs exposés édifiants.

Je voudrais aborder les quatre points suivants : les menaces, la performance, les stratégies de sortie et le consensus entre les parties concernées. Premièrement, en ce qui concerne les menaces auxquelles les forces de maintien de la paix sont confrontées, au cours des cinq dernières années, le nombre de morts parmi les soldats de la paix a malheureusement augmenté. Le Conseil de sécurité a apporté son appui au Secrétariat pour qu'il puisse faire face à ce phénomène inquiétant. La nature changeante des conflits, la nécessité de faire face à plus d'un conflit et la multiplication de parties belligérantes sont autant de facteurs qui nous poussent à apprécier à sa juste valeur le rôle important que jouent les composantes militaires des opérations de maintien de la paix, auxquelles le Conseil doit apporter un appui accru en formulant des mandats réalistes et flexibles. À cet égard, nous saluons le rôle actif que jouent le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et le Secrétariat dans la mise en œuvre du plan d'action décrit dans le rapport Santos Cruz portant sur l'augmentation des pertes parmi les soldats de la paix, dont nous saluons les sacrifices consentis pour la cause du maintien de la paix et de la protection des civils.

Deuxièmement, pour ce qui est de la performance, nous nous félicitons de la coopération entre les missions de maintien de la paix et le Secrétariat en vue de la définition des critères d'évaluation de la performance. Nous soulignons que ces critères doivent permettre d'évaluer des aspects tangibles et concrets liés au budget,

ainsi que des indicateurs mesurables. Toutefois, la paix reste un objectif noble et inestimable qui ne peut être mesuré en termes monétaires. Le Conseil a une grande responsabilité s'agissant de déterminer les besoins liés aux mandats qu'il formule en vue de rétablir et de maintenir la paix ainsi que de protéger la vie des civils et des soldats de la paix, tout en évaluant et en améliorant la performance. Les questions liées à la discipline, y compris la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, revêtent la plus haute importance. Le Conseil a réitéré à maintes reprises son appui à cette politique et a salué le rôle des pays fournisseurs de contingents qui ont traité les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles promptement, avec détermination et de manière responsable.

Troisièmement, concernant les stratégies de sortie, le rôle des composantes militaires des missions de maintien de la paix ne se limite ni aux situations où des combats sont en cours, ni à celles où un cessez-le-feu doit être préservé entre les parties en conflit. Il couvre toutes les phases d'une mission, de la réduction de ses effectifs et sa reconfiguration, jusqu'à un accord autour d'une stratégie de sortie à même de garantir une transition sans heurt vers la consolidation de la paix post-conflit. Le continuum de la paix nécessite une transition progressive et flexible entre les fonctions militaires et les tâches relatives à la stabilisation et la consolidation de la paix, comme dans le cas de la MINUAD. Le rôle de la composante militaire est la charnière qui permet aux autres composantes d'une mission de fonctionner comme un tout. En outre, une coopération constante entre les composantes militaire et policière d'une mission garantit le maintien de la paix et un appui au renforcement des capacités, comme l'illustre actuellement la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti.

Quatrièmement, s'agissant de l'entente entre les pays qui fournissent des contingents aux missions de maintien de la paix, nous avons, au cours du débat public consacré en mars aux opérations de maintien de la paix (voir S/PV.8218), évoqué en détail le rôle des pays fournisseurs, et affirmé que la composante militaire est un pilier indispensable à la coopération entre ces pays. Dès le départ, les pays hôtes sont nos premiers partenaires dans les opérations de maintien de la paix, suivis par les pays fournisseurs de contingents, qui jouent un rôle crucial de par leur coopération triangulaire avec le Secrétariat et le Conseil de sécurité. Après les pays fournisseurs de contingents viennent les organisations régionales et sous-régionales, qui jouent un rôle de plus en plus important, en particulier en Afrique, comme

nous l'avons entendu tout à l'heure de la bouche des intervenants. Nous insistons sur la nécessité de faire en sorte que soient déployés des efforts réguliers et concertés entre toutes ces parties.

Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a publié son projet de rapport annuel (A/AC.121/2018/L.3), qui couvre la composante militaire et, ce mois, il examine les aspects financiers et administratifs des opérations de maintien de la paix. Toutes les parties que j'ai mentionnées sont indispensables pour l'examen des mandats et la composante militaire des opérations de maintien de la paix, et il est donc indispensable et urgent qu'elles maintiennent leur coopération.

Pour terminer, nous nous félicitons que le Conseil ait entendu des exposés présentés par les commandants des forces des missions concernées, et nous nous réjouissons à la perspective d'entretenir ces échanges avec eux, sous les auspices du Département des opérations de maintien de la paix. Nous tenons à prendre acte une nouvelle fois des sacrifices que consentent les soldats de la paix dans des environnements extrêmement dangereux, et nous remercions les pays fournisseurs de contingents et toutes les parties qui apportent leur contribution, et leur exprimons notre reconnaissance pour les sacrifices qu'ils ont consentis au service du maintien de la paix.

**M<sup>me</sup> Schougin Nyoni (Suède)** (*parle en anglais*) :

Je voudrais, pour commencer, remercier les trois commandants de force de leurs précieux éclairages, le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé, et vous, Madame la Présidente, d'avoir permis la tenue de la discussion de ce jour.

Nous nous félicitons des efforts renouvelés, engagés par le Secrétaire général, en vue de renforcer le maintien de la paix et de passer des paroles à l'action pour adapter les opérations de paix au XXI<sup>e</sup> siècle. Nous, membres du Conseil de sécurité, devons jouer notre rôle dans ce processus. Cela suppose de confier aux missions des mandats réalistes et de leur fournir des ressources suffisantes, mais aussi d'exercer des pressions politiques sur tous les principaux acteurs et d'étayer les efforts du reste du système des Nations Unies. La coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales doit également être renforcée. À l'écoute des trois commandants de force, il devient clair que d'immenses défis subsistent, et nous savons que le contexte du maintien de la paix actuel est plus complexe et plus risqué que jamais auparavant.

Notre expérience au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) nous a appris que, dans le maintien de la paix, le renseignement est vital pour prendre des décisions en toute connaissance de cause et pour établir la planification opérationnelle. Il est essentiel de veiller à ce que les missions soient habilitées et prêtes à agir sur la base des informations reçues, et il importe également de se doter de processus de sélection rigoureux pour les hauts responsables des missions et les commandants des forces militaires et de police. L'évaluation des dirigeants doit être améliorée, et une attention particulière doit être accordée à leur volonté d'agir, de prendre des initiatives et d'assumer leurs responsabilités. En outre, les unités en uniforme doivent recevoir une formation adéquate et disposer des compétences et du matériel nécessaires pour être en mesure d'assurer leur propre protection et celle des civils, et pour s'acquitter de leur mandat. Cela requiert d'appuyer le renforcement des capacités et d'améliorer la communication de l'information en cas de résultats insuffisants.

Nous appuyons fermement les efforts visant à prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles au sein du système des Nations Unies. Une bonne prise en compte de la problématique hommes-femmes et la mise en œuvre idoine du programme sur les femmes et la paix et la sécurité nécessitent également un financement suffisant.

Pour terminer, j'ai plusieurs questions à poser à nos intervenants. Ma première question s'adresse à eux tous. Selon eux, que doivent faire le Secrétariat, les missions et les pays fournisseurs de contingents pour augmenter le pourcentage de personnel féminin, aussi bien en uniforme qu'en civil?

Ma deuxième question est pour le général Ngondi, de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Sachant que la tâche de protéger les civils est le défi le plus important auquel il est confronté, en sa qualité de commandant, pour s'acquitter de son mandat, comment s'y prend-il pour le relever? Comment la reconfiguration de la mission influe-t-elle sur les conditions en place?

Ma troisième question s'adresse au général Deconinck. J'aimerais qu'il nous donne des détails sur les difficultés auxquelles se heurte actuellement la MINUSMA s'agissant de protéger les hôpitaux, les installations de santé et leur personnel contre les attaques, de recenser et signaler ces attaques. Le mandat

et les ressources de la Mission sont-ils suffisants pour ces tâches?

Ma quatrième question est pour le général Kamanzi. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, à l'instar de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, est dotée d'une brigade plus souple et plus efficace. Dans certaines régions, nous avons également observé des réserves régionales, qui peuvent, à bref délai, passer d'une mission à l'autre. Selon lui, quels sont les avantages et les inconvénients que présentent ces unités plus souples et plus robustes, telles que les brigades ou les réserves régionales?

**M<sup>me</sup> Córdova Soria** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie remercie votre présidence, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette importante séance. Nous remercions également de leurs exposés le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, et les commandants des forces de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, lequel nous a rejoint par visioconférence.

Le panorama international n'est pas immuable. Il connaît des transformations profondes qui, ces dernières décennies, se sont reflétées dans les menaces constantes que font peser les groupes terroristes et la criminalité transnationale. Face à cette réalité complexe, il est devenu évident qu'il fallait que les missions de maintien de la paix fassent elles aussi l'objet de modifications structurelles pour leur permettre de s'adapter avec plus d'efficacité à leurs environnements respectifs, dans le but de contrer ces menaces. Au Sahel, par exemple, selon les informations, les groupes armés et terroristes ont une puissance de feu accrue aussi bien pour mener des attaques asymétriques que pour maintenir une présence idéologique forte et, partant, gagner des adeptes supplémentaires. En outre, cela a permis une rentabilité accrue des activités criminelles, qui sont devenues un véritable *modus vivendi* pour ces groupes. Nous aimerions que le commandant de la Force de la MINUSMA nous donne de plus amples informations sur cette question et qu'il nous explique quelles mesures devraient, selon lui, être adoptées dans la région.

Cela fait près de 70 ans que les missions de maintien de la paix, en s'acquittant de leurs mandats, contribuent à la consolidation de la paix dans différents pays du monde.

Malheureusement, cela a eu coût très élevé – humain et matériel. En effet, de nombreux militaires, policiers et personnels civils ont perdu la vie dans l'exercice de leur devoir, victimes d'attaques aveugles. La Bolivie rend très sincèrement et du fond du cœur hommage à tous les membres des contingents des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde, qui n'épargnent aucun effort pour mener à bien leurs missions malgré les contraintes matérielles et l'insuffisance des ressources que connaissent certaines d'entre elles, les conditions sur le terrain et un environnement sécuritaire précaire et instable. Nous sommes reconnaissants aussi aux pays qui fournissent des contingents militaires, des effectifs de police, des observateurs et du personnel civil pour leur générosité, leur solidarité et leur engagement aux côtés du système des Nations Unies et des pays qui pâtissent des conflits armés et de l'instabilité.

Comme nous l'avons dit, les attaques incessantes visant les membres des forces de paix, qui se sont poursuivies ces derniers jours dans des lieux différents, avec un triste bilan, soulignent une fois de plus la nécessité impérieuse de renforcer les domaines clefs des missions, liés essentiellement à l'appréciation de la situation sur le terrain, à la capacité de mouvement et de réaction des unités et, par-dessus tout, au renforcement des mesures de défense et de protection des camps et des effectifs eux-mêmes. Il importe aussi d'améliorer le matériel et surtout la technologie pour permettre aux missions de maintien de la paix de s'acquitter plus efficacement de leurs mandats. Il convient de souligner ici que la fourniture d'un matériel approprié et la formation des contingents n'incombent pas seulement aux pays fournisseurs mais à l'Organisation de façon générale. Par ailleurs, la fourniture, de façon durable, efficace et adéquate, des ressources économiques, humaines et matérielles nécessaires aux missions requiert une analyse technique et logistique, mais surtout réaliste. À cet égard, nous soulignons que la priorité consiste à améliorer la souplesse institutionnelle pour le déploiement des contingents, sans parler de choisir les meilleures capacités et les meilleures compétences pour répondre avec efficacité aux contextes asymétriques dont nous avons parlé.

Comme nous l'avons dit lors du dernier débat public sur les opérations de maintien de la paix qui a eu lieu en mars (S/PV.8218), les importants apports, outils de collecte du renseignement et recommandations pour appuyer un changement et améliorer la performance des missions déployées, ainsi que pour promouvoir l'optimisation des différents niveaux de décision et

de planification à l'intérieur du système, sont reflétés dans le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies de 2000 (rapport Brahimi) (voir S/2000/809) et dans le rapport et les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix de 2015 (voir S/2015/446), qui ont tous deux examiné les différents mécanismes, options, tâches et obstacles qui se présentent aujourd'hui à ces opérations.

Nous avons aussi reçu le rapport intitulé « *Improving Security of United Nations Peacekeepers* », plus connu sous le nom de rapport Santos Cruz, outil pertinent qui contribue considérablement à la question de la sécurité des personnels des missions de maintien de la paix ainsi qu'aux aspects structurels connexes, liés essentiellement au leadership, à la mentalité, au matériel, à la formation et aux capacités des troupes. La Bolivie considère que ces aspects sont indispensables pour atteindre des objectifs raisonnables.

À cet égard, il serait bon d'entendre directement, de la bouche des commandants présents aujourd'hui, le degré de mise en œuvre des paramètres figurant dans ce rapport ou, dans le cas contraire, comment nous pourrions les appliquer dans le contexte de chacune des missions. Par ailleurs, le rapport Santos Cruz souligne, s'agissant du comportement opérationnel, que chaque mission est unique en son genre et que les différentes situations requièrent des actions différentes, en fonction de la menace dominante dans une zone déterminée. Mais ce qui ne change jamais, toutefois, c'est l'interprétation des mandats, qui doit se faire de façon que les missions appuient l'action et ne soient pas utilisées pour justifier l'inaction. Du point de vue des commandants, quelles autres mesures le Conseil de sécurité doit-il prendre pour éviter que l'inaction mette en péril la vie des membres de nos contingents? En outre, l'approche préventive, dans le cadre d'une étude approfondie du contexte au cas par cas, est indispensable pour une conception et une compréhension adéquates des mandats, indépendamment de leur nature, approche qui respecte la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des États et promeuve l'appropriation nationale, sans jamais utiliser cette approche comme instrument d'intervention.

Pour terminer, nous voudrions mettre en lumière les efforts que déploie le Conseil de sécurité en vue d'atteindre les objectifs arrêtés dans chacun des mandats en vigueur. L'unité de tous les acteurs est essentielle pour renforcer sur le terrain les aspects financier, tactique, opérationnel et stratégique, dans le strict respect de

la Charte des Nations Unies. Il n'est cependant pas inutile de dire qu'aucune mission de maintien de la paix ne pourra réussir sans l'appui et le soutien du pays hôte. À cet égard, une coordination continue et fluide, l'échange d'informations et les mécanismes favorisant la confiance entre les missions et les autorités locales ont un rôle essentiel.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Pologne.

Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, et les commandants de force de leurs exposés détaillés, qui nous ont fait connaître le point de vue des missions sur des questions pertinentes, dans le cadre de l'examen par le Conseil de sécurité des mandats de maintien de la paix des Nations Unies. La conférence, cette année, des chefs des composantes militaires tombe à point nommé.

La question du maintien de la paix a été largement débattue ces derniers mois. La communauté internationale tout entière a été alarmée par l'état actuel de la sécurité du personnel des missions et, par conséquent, des populations qu'il est censé protéger. Nous observons non seulement un changement dans l'environnement sécuritaire mais, plus important encore, une augmentation significative du nombre de menaces et d'attaques directes contre les soldats de la paix. Il nous faut mettre à profit toutes les occasions de condamner ces actes dans les termes les plus forts. Il est indéniable que la sécurité des soldats de la paix est très importante pour toutes les parties impliquées dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Mais il ne faut pas oublier qu'elle constitue actuellement l'un des facteurs déterminants de l'efficacité des missions tout au long de la mise en œuvre du mandat.

Les mandats sont en effet au cœur du débat aujourd'hui au Conseil. On a déjà parlé, ici au Conseil, de l'importance de revoir la composition et les mandats des missions, en tenant compte des réalités sur le terrain. Je voudrais mettre précisément l'accent sur la situation sur le terrain, sur sa corrélation avec les mandats, et sur son incidence directe sur les missions. Je voudrais poser plusieurs questions aux commandants de force concernant leurs missions, et je pense que c'est aussi une occasion pour eux de transmettre leur message aux membres du Conseil. Je vais maintenant poser mes questions.

De l'avis des commandants de force, les mandats actuels permettent-ils aux missions et à eux-mêmes de réagir activement ou, s'il le faut, de façon proactive pour s'acquitter des tâches confiées aux missions? Si la réponse est « oui », alors j'aimerais qu'ils citent et classent par ordre de priorité les défis à relever, les contraintes et les lacunes qui empêchent les missions d'être efficaces. Si la réponse est « non », alors je les encourage à mettre en lumière les domaines sur lesquels le Conseil doit se concentrer pour garantir un soutien aux commandants de force et aux contingents sur le terrain s'agissant de mettre en œuvre leurs mandats et de nous rapprocher de l'étape finale tant souhaitée de la mission.

En conclusion, je voudrais saisir cette occasion pour remercier très sincèrement tous les commandants de force présents parmi nous aujourd'hui dans cette salle, ainsi que les hommes et les femmes avec lesquels ils servent 24 heures sur 24, de leur dévouement et de leur engagement en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

Je reprends maintenant mes fonctions de Présidente du Conseil.

J'appelle l'attention des commandants des forces sur les questions qui leur ont été adressées. Les membres du Conseil apprécieraient leurs commentaires sur les réalités de leurs missions respectives sur le terrain.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix afin qu'il réponde aux questions et aux commentaires.

**M. Lacroix** (*parle en anglais*) : Je serai très bref car je pense qu'il est très important que le Conseil de sécurité écoute les réponses de nos commandants des forces. J'aimerais remercier les membres pour leur appui et leur engagement envers nos soldats de la paix et pour l'hommage qui a été rendu à nos collègues sur le terrain.

Je voudrais également réaffirmer l'importance de l'engagement continu du Conseil de sécurité à l'appui des efforts collectifs visant à améliorer l'efficacité du maintien de la paix. C'est véritablement l'esprit à l'origine de l'initiative Action pour le maintien de la paix, qui consiste à parler franchement des défis auxquels le maintien de la paix est confronté, à expliquer ce que nous essayons de faire pour les relever défis, mais aussi à souligner l'importance de l'appui énergique des États Membres pour y parvenir. Nous avons besoin de l'appui des États Membres en tant qu'acteurs politiques, en tant que pays fournisseurs de contingents

et d'effectifs de police, et en tant que contributeurs et partenaires financiers.

En ce qui concerne brièvement le plan d'action, je voudrais dire que nous sommes déterminés à poursuivre très activement sa mise en œuvre. Bien qu'il ne tienne pas compte de toutes les recommandations figurant dans le rapport Santos Cruz, il s'en inspire. Je pense qu'il est important de souligner que le plan d'action n'est pas la stratégie globale pour le maintien de la paix parce que cette stratégie accorde la priorité à la politique. Il est indispensable de souligner l'importance de l'appui accordé par les États Membres pour faire progresser les solutions politiques dans les nombreuses situations où les processus politiques n'avancent pas assez vite. Le plan d'action est essentiellement un ensemble de recommandations et de mesures très pratiques visant à rendre l'outil majeur qu'est le maintien de la paix plus efficace et plus apte à relever les défis actuels. La mise en œuvre de ce plan est une entreprise collective. Je voudrais encore une fois exprimer ma gratitude à nos collègues sur le terrain, en particulier les commandants des forces, pour ce qu'ils font.

Comme je l'ai dit, nous sommes très déterminés à aller de l'avant. L'une des principales priorités de ce plan est de veiller à ce que nous mettions en œuvre nos règles et procédures à tous les niveaux. Une autre priorité est de mettre l'accent sur la formation. Nous avons un plan d'action spécifique pour la formation que nous avons partagé avec les États Membres. Nous travaillons sur l'évaluation des performances, pour laquelle nous disposons d'une nouvelle méthodologie que nous intégrons dans toutes nos missions. Nous partageons aussi franchement les problèmes relatifs à la performance avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police chaque fois que nécessaire, dans un esprit de partenariat et dans le but de remédier à ces problèmes. Nous travaillons également sur d'autres priorités très importantes telles que l'identification des principales pénuries d'équipement et la manière d'utiliser les technologies modernes, ainsi que sur l'importance d'améliorer encore la façon dont nous traitons les accidents mortels et les victimes.

Dans ce contexte, je voudrais souligner les principes fondamentaux du maintien de la paix, qui ont été rappelés par un certain nombre de membres du Conseil. Ces principes demeurent la pierre angulaire de notre action. Je pense qu'il est absolument essentiel de mettre en avant l'importance de travailler en partenariat étroit avec les gouvernements hôtes et de s'assurer qu'ils



y consentent. Je pense que l'impartialité est également un principe clef. Nos mandats nous imposent d'appuyer des solutions politiques. La réalité est que, dans de nombreuses situations, nous sommes confrontés à des forces qui s'opposent à la promotion de solutions politiques, et qui le font très souvent en s'en prenant aux soldats de la paix et à nos collègues qui travaillent dans le domaine humanitaire et du développement. La question du recours à la force est également très pertinente à cet égard. Le maintien de la paix n'est pas la guerre. Le recours à la force est déterminé soit par la légitime défense, soit par la nécessité de défendre le mandat. Dans certains cas, la défense du mandat inclut l'exécution de notre mandat de protection des civils, mais aussi que nous défendons nous-mêmes ainsi que la mission contre ceux qui cherchent à faire dérailler une solution politique.

En ce qui concerne l'examen stratégique, je tiens à dire que nous continuerons de mener et de mettre en œuvre des examens stratégiques. Nous avons besoin de l'appui du Conseil de sécurité pour cela. En même temps, il est probablement trop tôt pour évaluer l'impact des examens stratégiques sur les missions. Il sera important que les États Membres examinent leur impact afin de juger par eux-mêmes si de tels examens font une différence ou non. Nous avons l'intention de continuer sur cette voie.

Je voudrais, en guise de conclusion, dire que je suis d'accord avec les commentaires formulés sur la question des déficits de capacités. Bien que nous ayons plus de fournisseurs potentiels aux opérations de maintien de la paix et plus d'annonces de contributions pour nos missions, nous avons encore un déficit critique de capacités dans un certain nombre de domaines. Il importe de continuer à travailler à des solutions créatives pour remédier à cette situation. Les annonces de contributions intelligentes représentent un moyen important pour remédier à ces déficits de capacités, car ces annonces de contributions et ces contributions elles-mêmes font l'objet d'une rotation annuelle afin d'assurer que les donateurs de biens essentiels ne voient pas leurs biens engagés pour trop longtemps dans une mission donnée. Il importe tout autant, comme certains États Membres l'ont rappelé, de souligner l'importance d'une approche intégrée. Certains commandants des forces ont fait valoir ce point avec façon fort justifiée.

Enfin, sur la question de la complémentarité, il s'agit de veiller à permettre à d'autres organisations, en particulier les organisations régionales et

sous-régionales, de faire face à une situation par le biais de leurs propres opérations, adéquatement appuyées par un soutien et un financement prévisibles et durables.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lacroix des précisions qu'il a apportées.

Je donne maintenant la parole au général Ngondi pour qu'il réponde aux questions et aux observations.

**Le général Ngondi** (*parle en anglais*) : Avant de répondre aux questions spécifiques, je voudrais faire deux remarques. Tout d'abord, je suis très reconnaissant des paroles aimables que les membres du Conseil de sécurité nous ont adressées en reconnaissance du travail acharné des soldats de la paix sur le terrain. Deuxièmement, j'apprécie le souhait exprimé par les membres d'appuyer les soldats de la paix en tant que Conseil ou en tant qu'États.

Après avoir écouté le débat, j'aimerais suggérer la nécessité d'emprunter au processus de planification et de prise de décisions militaires. Je pense qu'il y a une lacune dans notre planification et dans la formulation des mandats. Le processus de planification et de prise de décisions militaires requiert l'examen d'experts afin de comprendre la situation et d'identifier ce qui doit être fait et selon quelle stratégie. C'est cela qui nous permettra au final de définir les voies et les moyens à mobiliser pour nous acquitter de la mission et mettre en œuvre soigneusement la stratégie. Si nos mandats sont établis de cette façon, je ne pense pas qu'il y aura de problèmes. Je sais que les situations de violence exigent une action rapide. Toutefois, cela ne signifie pas que nous n'assurons pas un suivi dès le début afin de veiller à l'application d'un processus de prise de décision global. Le suivi est bien assuré. Les capacités nécessaires sont mises à disposition et les stratégies adéquates sont définies afin de parvenir à nos fins.

La deuxième question concerne la robustesse. Les commandants de force en parlent depuis longtemps. Nous savons que chaque mission a ses problèmes opérationnels et de sécurité qui lui sont propres. Robustesse ne veut pas nécessairement dire emploi de la force. La définition la plus proche de robustesse que nous avons trouvée est une action vigoureuse en faveur de l'objectif fixé. Cette action vigoureuse n'implique pas nécessairement l'utilisation d'armes, d'équipements, etc., mais de ce qui est disponible en fonction de ce qui a été prévu. Ensuite, il faut être capable d'accomplir sa mission sans défaillances, être déterminé à produire des résultats, qu'il s'agisse de combattre ou d'atteindre

d'autres objectifs. La robustesse ne se limite donc pas au terrain. Elle intervient à tous les échelons – du Conseil de sécurité au terrain et du terrain au Siège et aux États Membres. Chacun doit faire preuve de robustesse et décider des objectifs qu'il souhaite réaliser. S'il existe une stratégie, l'objectif pourra être atteint. C'est pourquoi, en réponse à la question spécifique qui figurait dans la note de cadrage, j'ai dit que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) était suffisamment robuste, car elle dispose des capacités nécessaires pour ses différentes composantes. Si elle est suffisamment robuste, elle atteindra son objectif. Cela étant dit, je voudrais maintenant répondre aux questions qui m'ont été adressées.

Premièrement, je voudrais répondre à la question posée par le représentant du Royaume-Uni qui voulait savoir quelle était la prochaine étape après la reconfiguration et quels étaient les défis rencontrés dans la mise en œuvre du mandat. Premièrement, ce n'est un secret pour personne que la MINUAD est en train de se retirer, puisqu'elle a accompli sa mission. Ce processus a commencé il y a quelque temps déjà avec l'adoption de la résolution 2363 (2017), qui indiquait la voie à suivre. À moins que quelque chose ne change et à condition que tous les facteurs restent les mêmes, la Mission va se retirer. En réponse à la question de savoir quelle est la prochaine étape, nous avons dit très clairement que nous avons besoin d'un plan de transition très détaillé. La transition doit permettre de maintenir les acquis de l'ONU et de passer le flambeau à quelqu'un d'autre. Il peut s'agir du Gouvernement, de l'équipe de pays des Nations Unies ou d'une organisation de la société civile qui fournirait les services de base, car notre mandat porte sur la protection des civils, l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations vulnérables, l'assistance aux mécanismes de règlement communautaires et, bien sûr, les aspects politiques, comme la médiation entre le Gouvernement et les parties qui n'ont pas signé le Document de Doha pour la paix au Darfour. Ce document est censé être la réponse et ne peut être mis en œuvre que par ceux qui en débattent. La Mission va se retirer. Il faut donc assurer une transition sans heurt qui permette de préserver les progrès réalisés.

Deuxièmement, quels sont les défis dans les quatre domaines que je viens de mentionner? Nous faisons face à quelques difficultés, par exemple, dans le cadre de la protection des civils. Plus de 1,7 million de personnes déplacées ont été enregistrées. Nous ne sommes qu'un petit nombre de personnes. Nous ne pouvons pas couvrir tout un chacun. Il y a des régions

où nous ne pouvons pas être présents et d'autres sur lesquelles nous devons nous concentrer, en particulier celles où se trouvent des personnes déplacées opposées au Gouvernement. Nous savons qu'il peut en venir à bout très facilement. C'est là que nous devons utiliser nos moyens limités. Ces personnes peuvent se trouver là pour d'autres raisons que le conflit, comme par exemple la sécheresse ou les conflits intercommunautaires. Ce sont des problèmes que le Gouvernement pourrait résoudre s'il disposait des moyens nécessaires. Nous intervenons dans la plupart des régions en raison du manque de capacités du Gouvernement. Toutefois, la région sur laquelle nous devons nous concentrer est celle où il existe des problèmes liés au maintien de la paix et où se trouvent des groupes armés qui pourraient à tout moment provoquer l'hostilité du Gouvernement. C'est là que nous devons être, car c'est cela qui a poussé les gens à fuir. Si nous sommes présents, nous pouvons inciter les personnes déplacées où qu'elles se trouvent à retourner dans leur région et à reprendre une vie normale. Voilà comment nous voyons les choses pour la MINUAD. Voilà la direction que nous allons suivre.

Pour ce qui est de la médiation, quelqu'un d'autre s'en occupe. Nous interagissons certes avec la population sur le terrain, mais les chefs des groupes qui ne sont pas venus à la table des négociations doivent être incités à le faire. C'est le seul moyen pour eux d'agir dans l'intérêt du peuple qu'ils prétendent diriger. Dans le cas contraire, cela va provoquer une grande hostilité du Gouvernement, car ce dernier essaiera toujours d'exercer sa souveraineté sur son territoire.

S'agissant des principales difficultés qui se posent en termes de performances en général, les missions doivent être intégrées et prendre en compte toutes les composantes, militaires comme civiles, avec leurs différentes compétences. Nous constatons parfois que cette intégration n'existe pas à tous les échelons. Elle se fait au niveau du quartier général de la Mission, au niveau du secteur et dans les bases d'opérations où sont menées les activités. Seul le personnel en uniforme s'y trouve – les Casques bleus. Or, il devrait y avoir des composantes civiles. L'interaction intervient donc seulement à deux niveaux, mais pas au niveau du terrain. C'est une question de ressources et de ce qui est disponible. Les gens parfois ne se rendent pas compte que c'est là que des mesures sont nécessaires et que le succès de la Mission dépend des activités au niveau tactique. Si l'on peut garantir, dès la formulation du mandat et l'identification des ressources ou des voies et moyens, que tous les niveaux sont couverts, cela permettrait

aux missions de s'acquitter de leur mandat comme il se doit. Nous devons donc faire preuve de robustesse en formulant le mandat. Nous devons continuer à formuler le mandat avec vigueur pour disposer d'un mandat réalisable.

Ensuite, je voudrais répondre à la représentante des États-Unis. Elle a posé la question de savoir si la situation au Darfour exigeait une présence militaire. Nous avons délimité la zone d'opérations. Comme je l'ai déjà dit, nous savons où l'armée est nécessaire. Elle est nécessaire là où il existe un risque d'affrontements entre le Gouvernement et les parties au conflit ou entre d'autres parties dans le pays, ainsi qu'entre certaines parties qui sont à l'extérieur du pays.

C'est là que nous devons nous trouver, et c'est donc là que nous sommes, mais pas seulement, et nous sommes ailleurs uniquement parce que ceux qui sont censés y être ne sont pas disponibles. Il s'agit là du déficit de capacités au sein du Gouvernement dont j'ai parlé, ainsi qu'au sein des organismes humanitaires dans le pays, qui ne disposent pas des capacités nécessaires pour faire ce qu'ils sont censés faire, ce qui explique pourquoi nous sommes là. Si ces capacités peuvent être améliorées, nous pouvons quitter cette zone et concentrer nos activités sur la petite zone qui connaît de vraies crises, afin d'assurer que de telles crises ne se produisent pas, ou, si elles se produisent, d'en atténuer les effets, pour que la population n'en souffre pas trop. C'est pourquoi nous avons une présence militaire dans ces zones spécifiques qui est déployée en nombre suffisant, et qui dispose des capacités nécessaires, afin de relever les défis posés en termes de couverture, de présence et de terrain. C'est là que nous devons être. Ce n'est que lorsque cette situation sera réglée, en amenant les parties à la table de négociation ou en déclarant une cessation de la violence entre les deux parties, et que lorsque les débats, les négociations et le dialogue seront engagés et que le processus de médiation sera lancé, que nous verrons la mission se retirer.

La représentante de la Suède a de nouveau demandé quelles incidences la reconfiguration a sur la protection des civils. Comme je l'ai dit, la zone à couvrir est immense, le personnel peu nombreux et la présence réduite. Voilà le problème. Avec la reconfiguration, nous ne sommes pas partout. Dès que nous réduisons nos effectifs, nous quittons certaines zones, diminuant notre capacité d'action pour ceux qui bénéficient de nos services. Nous ne pouvons pas tout faire partout. Nous ne pouvons faire que ce que les capacités dont nous

disposons nous permettent de faire. Il ne faut pas croire que l'armée peut être partout en même temps. Non, les priorités doivent être fixées en fonction de l'intensité du conflit ou du danger et des capacités disponibles, et nous devons être là où nous sommes censés être, même si certaines personnes ne bénéficieront pas de nos services. C'est le danger. L'aspect « protection des civils » est touché par la reconfiguration parce que nous réduisons nos effectifs alors que les capacités du Gouvernement et des autres organisations humanitaires ne sont pas suffisantes pour qu'ils prennent notre relais. C'est l'effet de la reconfiguration. Mais nous ne serons jamais présents pour toujours. Nous partirons.

Enfin, en ce qui concerne la question posée par la Présidente, en sa qualité de représentante de la Pologne, qui était de savoir si notre mandat est réalisable, la réponse est qu'il est réalisable, car il est compréhensible. Ses composantes sont très simples et compréhensibles, et sont donc réalisables. Elles ont été mises en œuvre. Nous nous heurtons simplement à quelques difficultés dans certains endroits, ici et là, où des restrictions nous sont imposées – le facteur terrain et le fait que nous ne pouvons pas être aussi rapides que nous le souhaiterions, ce genre de choses. Mais le mandat est réalisable. Il a été mis en œuvre, notamment la tâche de réduire les effectifs et de remettre diverses zones. Toutes ces tâches sont également réalisables parce qu'elles sont bien comprises et parce que nous avons la volonté et la capacité de nous acquitter de notre mandat et, en tant que soldats, d'obéir aux instructions que nous avons reçues.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie le général Ngondi des éclaircissements qu'il nous a fournis. Je donne maintenant la parole au général Jean-Paul Deconinck pour qu'il réponde aux questions.

**Le général Deconinck** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, et je remercie tous les membres du Conseil de sécurité de leur appui aux missions sur le terrain et des hommages qu'ils ont rendus, et que je transmettrai aux intéressés lorsque je retournerai à Bamako, et au Mali, la semaine prochaine.

Je voudrais ajouter quelque chose à ce que mon collègue de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour a dit. Il importe de développer notre processus de planification, d'examiner l'équation entre le mandat et les moyens, afin de définir les méthodes, les moyens et les fins. Mais cela ne suffit pas. Ce qui fait défaut, c'est ce que nous appelons dans l'armée une mission reformulée : avons-nous compris ce que

l'on attend de nous et ce que l'on attend de la mission? C'est important.

En ce qui concerne la question de la représentante des États-Unis, qui était de savoir si le mandat est réalisable, je ne peux pas répondre à cette question. Je devrais expliquer la conception de l'opération de l'ensemble de la Mission, les objectifs de la Mission et les objectifs militaires, ainsi que les éléments et points déterminants. Après avoir présenté tout cela, je serai peut-être en mesure de dire s'il est réalisable ou non.

Mais je voudrais d'abord parler de l'efficacité, en commençant par ma propre mission. En tant que commandant de la force, ma tâche consiste à appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix et à créer ou à recréer un environnement sûr dans l'ensemble du Mali, afin que les forces armées et les forces de sécurité puissent être redéployées, ainsi que les autorités nationales, régionales et locales, et que les services de base puissent ainsi être assurés. En tant que commandant de la force, j'appuie également l'ensemble de la Mission, avec une force dans différents domaines sur le terrain. Je dois également protéger le personnel des Nations Unies et défendre le mandat de l'ONU. En théorie, je pourrais dire, « Oui, je peux réaliser ce mandat, bien sûr ». Mais j'ai la tâche d'assurer la sûreté, la sécurité et la paix dans un environnement asymétrique, et parfois – en fait, de plus en plus souvent – dans des conditions de combat. Par conséquent, à la question de savoir si le mandat est réalisable, nous devrions répondre qu'il ne l'est peut-être pas.

Par ailleurs, en ce qui concerne les méthodes, les moyens et les fins, je pourrais dire, comme mon prédécesseur l'a dit en 2016, que j'ai besoin – nous avons besoin – de davantage de ressources, de capacités, d'effectifs, etc. En 2016, nous avons augmenté l'effectif total autorisé de près de 2 000 personnes. Pourtant, nous travaillons toujours actuellement avec un déficit de 1 400 personnes. Mais ce chiffre de 1 400 n'est pas très parlant. Le vrai problème ce sont les capacités. Nous manquons toujours de certaines capacités. La capacité est le produit des effectifs, du matériel, de la formation et de la mentalité – effectifs, formation, matériel et mentalité. Par conséquent, lorsque nous parlons d'efficacité, je dois gérer ce déficit de capacités. Je vivrai avec ce déficit jusqu'au terme de mon mandat prévu pour la fin de cette année, et mon successeur devra sans doute lui aussi vivre avec ce déficit. Ce que nous devons faire, c'est améliorer notre efficacité. Et cela concerne le rapport Santos

Cruz. Je ne vais pas discuter de la question de savoir si ce rapport a été entériné ou approuvé par le Conseil ou pas.

Ce que je peux dire, c'est qu'en avril ou en mai de l'année dernière, j'ai commencé à prendre des mesures pour accroître l'efficacité, parce que je dois le faire. C'est une question qui a trait à la constitution de la force, et j'ai continué à insister sur ce point auprès du Conseil et du Département des opérations de maintien de la paix. Il s'agit d'un impératif. C'est aussi une question liée aux tâches : il faut réduire les tâches qui n'apportent aucune valeur ajoutée. Par exemple, nous devons cesser de garder certains locaux de moindre importance. Nous devons les fermer et regrouper les unités. Il faut cesser d'assurer la garde des locaux qui abritent le Mécanisme opérationnel de coordination et les unités mixtes. Ces unités doivent pouvoir le faire. Il faut tout simplement qu'on mette à ma disposition davantage d'unités chargées de la protection de la force. Cela me permettra de constituer des unités supplémentaires en utilisant mes propres ressources. Il s'agit d'accroître l'efficacité.

Bien entendu, le rapport Santos Cruz parle de former et d'équiper les soldats, ainsi que des services de conseil, et indique qu'il faut agir sur la mentalité des soldats. Il s'agit de contrer les menaces, ce qui ne doit pas être confondu avec lutter contre le terrorisme : « Je dois vivre et je dois agir sous la menace en permanence ». Contrer les menaces consiste également à lutter contre les engins explosifs improvisés, contre les tirs indirects, etc., ce qui ne doit pas être fait uniquement au moyen d'une action cinétique. Par exemple, quand il s'agit de lutter contre les tirs indirects, nous devons nous attaquer à toute la chaîne de commandement de l'adversaire, et c'est une tâche qui incombe à l'ensemble de la Mission. Il s'agit d'une approche globale qui concerne toute la Mission.

Nous avons parlé du renseignement. Bien évidemment, il est impératif de disposer de renseignements à jour et exploitables pour pouvoir appréhender la situation, non seulement dans l'intérêt de la Force, mais surtout dans l'intérêt de la Mission. Où et comment faut-il orienter ces efforts – dans quel domaine et à quel endroit – pour mieux comprendre la situation? Deuxièmement, nous avons besoin de renseignements pour prévenir les attaques. Il y a trois semaines, à la suite de l'attentat perpétré à Tombouctou, j'ai dit aux membres du personnel de mon service de renseignement que j'attendais d'eux qu'ils prédisent le lieu, la date et la forme du prochain attentat. Nous avons besoin de

renseignements. La présence, la posture et le profil n'ont rien à voir avec l'action cinématique, mais il est important d'être présent et d'avoir une bonne posture et un bon profil. Il s'agit aussi d'être présent et de maintenir sa crédibilité auprès des populations et de dissuader l'adversaire.

Je vais maintenant évoquer la question de la protection de la force.

*(l'orateur poursuit en français)*

J'ai la question de la France : « Qu'est-ce qu'il vous faut encore comme capacités technologiques pour renforcer la protection? » C'est simple : plus de radars pour l'alerte rapide. On n'en a que quelques-uns, or il m'en faudrait dans chaque enceinte. Il me faut plus de drones, à courte portée et à moyenne portée, et il me faut des systèmes de commandement.

*(l'orateur reprend en anglais)*

S'agissant de la performance des contingents, nous évaluons les unités en permanence. Le commandant adjoint de la force est à Kidal cette semaine, où il procède à l'évaluation de deux bataillons. Nous faisons cela, pas seulement pour évaluer, mais aussi pour agir et corriger ce qui ne va pas. Nous évaluons également la performance de nos opérations. En ce qui concerne les opérations, Madame la Présidente, vous avez demandé ce que nous pourrions faire pour éviter l'inaction et être plus actifs dans le cadre de notre mandat. Nous travaillons évidemment avec l'ensemble de la Mission à cet égard, avec tous les moyens à notre disposition, toutes les six à huit semaines. Nous agissons ainsi, premièrement, pour appréhender la situation; deuxièmement, pour garantir la liberté de circulation de la force et de nos partenaires et troisièmement, pour contrer les menaces et opérer dans la cadre des sept piliers. Cela nous permet d'adopter une approche ascendante pour intégrer l'ensemble de la Mission à ce niveau.

Le commandement et le contrôle font aussi partie de mes desideratas. En effet, à moi seul, je ne peux pas modifier les politiques en vigueur. Pour ce faire, j'ai besoin de l'appui du Département des opérations de maintien de la paix.

Il est également essentiel de tirer les enseignements des erreurs du passé, pour éviter d'autres échecs à l'avenir et mieux réagir lorsque les mêmes incidents se reproduisent.

Voilà ce que j'avais à dire s'agissant de l'efficacité. Pour ce qui est de la coordination avec les acteurs

militaires, je ne suis que le commandant de la force. Il y a de nombreux acteurs militaires actifs au Mali. Certains parlent parfois d'un embouteillage militaire au Mali. Ce n'est certainement pas le cas – je serais tout à fait ravi d'avoir 10 bataillons de plus au sein de mes forces, quelles qu'elles soient.

Dans nos principaux domaines d'activité – opérations, logistique, soutien, renseignement, etc. – nous coordonnons nos efforts avec cinq partenaires. Le premier de ces partenaires est l'armée malienne. Nous travaillons également en coordination avec la Mission de formation de l'Union européenne au Mali, le Groupe de cinq pays du Sahel et l'opération Barkhane. Tous ces acteurs se complètent. Je ne peux mener aucune action cinématique en matière de lutte contre le terrorisme; je dois m'appuyer sur nos partenaires pour cela. Il faut donc améliorer la coordination et la synchronisation entre les partenaires, et nous nous efforçons de le faire au quotidien.

Je voudrais mentionner un point concernant l'un de nos partenaires, à savoir les Forces de défense et de sécurité maliennes. Je ne pense pas avoir indiqué qu'il fallait un plan solide de réforme du secteur de la sécurité pour les Forces de défense et de sécurité maliennes. Ce plan est essentiel parce que ces Forces font non seulement partie de notre stratégie de sortie, mais elles font également partie de la solution pour la mise en œuvre de l'accord de paix. La réforme du secteur de la sécurité est donc essentielle, non seulement pour le Mali mais aussi pour les pays voisins.

Ma dernière observation concerne le personnel de sexe féminin, en réponse à la question de la représentante de la Suède sur ce qu'il faut faire pour attirer plus de femmes au sein de la Force. Premièrement, il faut arrêter de dire que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali est la mission la plus dangereuse au monde. Ce n'est pas le cas. Ce n'est pas une stratégie efficace. Deuxièmement, nous avons besoin de femmes pour nouer un dialogue avec les populations. Encore une fois, cela nous permet de mieux appréhender la situation et ainsi de suite. Nous avons besoin de femmes. Cependant, il revient aux pays fournisseurs de contingents de faire preuve de plus d'engagement à déployer davantage de personnel de sexe féminin.

Quant à la question concernant la protection des hôpitaux – quels hôpitaux? Les hôpitaux de la Force ou les hôpitaux civils dans le pays? Ce n'est pas ma responsabilité. Bien entendu, c'est ma responsabilité en

cas de menace ou d'attaque contre les civils et contre toute entité. Et quand je dis entité, je veux aussi parler des hôpitaux, entre autres, sur le territoire malien; bien sûr, que c'est ma responsabilité. Mais les Forces de défense et de sécurité maliennes sont en première ligne. Je suis là en appui dans de telles circonstances.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie le général Deconinck de ses éclaircissements.

Je donne maintenant la parole au général Kamanzi, afin qu'il puisse répondre aux questions posées et réagir aux observations formulées.

**Le général Kamanzi** (*parle en anglais*) : À l'instar de mes collègues, je voudrais tout d'abord faire quelques observations d'ordre général, à commencer par la question de l'exécution des mandats, c'est-à-dire la capacité de mener à bien un mandat. Mener à bien le mandat d'une mission est effectivement une tâche de l'ensemble de la Mission, impliquant tous les éléments constitutifs de la Mission : la composante civile et, plus important encore, les responsables civils, et les composantes en uniforme, c'est-à-dire la composante de police, qui, dans notre cas, englobe aussi bien les unités de police constituées que les policiers individuels, et la composante militaire.

Pour que nous nous acquittions de notre mission, toutes les composantes doivent apporter leur contribution. La contribution de la composante militaire, pour l'essentiel, est de protéger les civils mais également, et surtout, d'être un agent habilitant, un tremplin en quelque sorte, pour permettre aux autres composantes de faire leur part. Je veux dire par là que nous devons de protéger et faciliter l'accès – par exemple du personnel chargé des droits de l'homme, des affaires politiques et d'autres composantes – de sorte que ces composantes puissent faire leur travail dans divers lieux.

Il nous incombe de garantir l'accès des acteurs humanitaires et l'acheminement de l'aide humanitaire aux bénéficiaires. Il nous appartient d'appuyer le processus de paix et l'accord de paix. En l'occurrence, il s'agit de soutenir le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, qui est censé surveiller les violations et assurer un suivi, ce qui, en définitive, aide la Force à faire avancer le processus de paix.

Ce que je veux dire, c'est que, dans le cadre de l'accomplissement de notre mandat, la composante militaire apporte sa contribution et, dans notre cas, si la question est de savoir si nous disposons d'un mandat

compréhensible et réalisable et si la composante militaire nous comprend et est prête à apporter sa contribution, la réponse est oui. Mais, pour ce faire, nous devons remédier à certains problèmes, tels que ceux que j'ai évoqués précédemment, notamment pouvoir disposer des effectifs autorisés.

J'ai déjà dit que nous n'avions pas atteint le plafond des effectifs et éléments habilitants que le Conseil a mis à notre disposition. Par exemple, dans le cas de la Force de protection régionale, dont les différentes composantes sont censées représenter 4 000 personnes, seule un peu plus de la moitié de cet effectif a suivi la formation initiale depuis 2016. De toute façon, les facteurs habilitants critiques, tels que les hélicoptères tactiques et les éléments du génie de combat, qui sont censés contribuer à notre protection et améliorer notre sécurité, ne nous ont pas encore été fournis. Il est donc important, même si nous comprenons notre mandat et si nous sommes prêts, que nous soyons soutenus et dotés des ressources nécessaires, en particulier celles qui correspondent aux plafonds autorisés.

Nous avons parlé du renseignement et de l'information, qui sont des éléments importants pour nous permettre de faire notre travail. De fait, l'information, et spécifiquement le renseignement au service du maintien de la paix, est critique à une bonne planification et à une utilisation idoine des ressources à notre disposition. En effet, une fois que nous disposons de l'information, nous sommes en mesure de hiérarchiser nos priorités et d'utiliser nos ressources comme il convient et, ce faisant, de gagner en efficacité et de préserver et protéger nos contingents et ceux que nous sommes chargés de protéger.

J'ai parlé d'envisager le recours aux technologies de surveillance et autres pour nous aider à gérer avec efficacité les sites de protection des civils et nous laisser déplacer davantage de contingents vers d'autres zones, ce qui nous permettrait de créer un climat plus propice au retour des personnes qui se trouvent sur les sites de protection et de ceux qui ont fui le pays. C'est ce qui est en train de se passer là où j'ai indiqué que, une fois que les éléments initiaux de la Force de protection régionale auront achevé leur formation initiale, nous pourrions déployer des contingents depuis Djouba vers les Équitorias, de manière à améliorer l'accès, en plus de la sécurité. Cela a été fait, de telle sorte que certains sont déjà en train de revenir d'Ouganda, où ils s'étaient réfugiés dans les camps installés dans ce pays. Certains sont revenus, pas forcément pour s'installer

définitivement, mais pour voir ce qu'ils peuvent faire dans les zones qu'ils ont quittées. Cela devrait s'améliorer à mesure que nous recevons d'autres contingents, qui passent ainsi de fonctions statiques à un déploiement dans des régions d'où les populations ont été déplacées ou qu'elles ont abandonnées durant le conflit.

Je vais rapidement répondre à d'autres questions spécifiques, à commencer par celle posée par le représentant du Royaume-Uni sur l'exploitation et les atteintes sexuelles. Je dirais d'abord qu'au niveau de la Mission nous sommes résolus à appliquer la politique de tolérance zéro du Secrétaire général en la matière. Pour la Force de maintien de la paix, cela signifie une responsabilité lourde et cruciale du supérieur hiérarchique, car c'est aussi une question de protection. Nous ne pouvons pas permettre que nos forces portent atteinte aux personnes qu'elles sont censées protéger ou leur manquent de respect. C'est donc, d'abord et surtout, la responsabilité du supérieur hiérarchique de veiller à ce que cette politique soit appliquée.

En tant que mission, nous avons aussi pu évaluer les risques encourus par toutes les positions et zones d'opérations de nos contingents et nous avons, en outre, créé un environnement qui permet d'accéder facilement à l'information et de la diffuser, ce qui renforce la prévention. Dans les cas où nous recevons, hélas, des allégations d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, une action est rapidement menée par le biais d'enquêtes approfondies et de mesures collectives prises par la Mission et, le cas échéant, par des enquêteurs nationaux, qui bénéficient de tout notre appui et de toute notre coopération, de sorte que nous puissions faire toute la lumière sur les allégations et prendre des mesures correctives. Ce sont là certains des mécanismes en place, sur lesquels nous travaillons et que nous améliorons continuellement pour garantir que cette politique est respectée.

Il y a eu une question sur l'augmentation du nombre de femmes dans nos contingents. Cela relève essentiellement de la responsabilité des pays fournisseurs de contingents, étant donné que nous ne faisons qu'employer et déployer les ressources humaines que nous recevons. Nous sommes conscients que certains pays fournisseurs de contingents n'ont pas encore atteint les quotas et le nombre requis. Toutefois, je tiens à saluer la contribution des états-majors et des pays qui fournissent des contingents. Je crois qu'en réponse à notre réunion tenue à New York le 7 juillet de l'année dernière, durant laquelle les

ministres de la défense ont promis de changer les choses et d'accroître le nombre de personnels féminins, nous avons constaté une légère augmentation du nombre de femmes officiers et de personnels féminins dans les contingents de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Je voudrais féliciter les états-majors et les pays fournisseurs de contingents et les exhorter à continuer de faire des progrès dans ce sens. Nous ne saurions sous-estimer l'importance de la contribution du personnel féminin de nos contingents.

La représentante de la Suède a aussi posé une question sur la flexibilité et l'utilisation des brigades d'intervention, comme la Force de protection régionale et, si je ne m'abuse, la Brigade d'intervention de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Pour ce qui est de la MINUSS et de la Force de protection régionale en particulier, lorsque cette dernière a été créée en 2016, elle a été chargée de mener des tâches spécifiques à Djouba. Mais depuis 2016, la situation à Djouba a évolué, tandis que dans d'autres parties du pays, des besoins et des changements sont apparus, ce qui a entraîné d'autres exigences pour notre mission. De fait, notre mandat actuel permet quelque souplesse. En plus de faire une différence et de s'acquitter des tâches qui lui avaient été initialement confiées, la force de protection régionale a aussi pu intervenir et faire une différence aux côtés des forces de la MINUSS, quand cela s'est avéré nécessaire.

À cet égard, j'ai aussi dit, dans mon exposé, que nous avons profité du déploiement de la Force de protection régionale et son incorporation dans la Mission pour déplacer les forces de la MINUSS qui étaient initialement ailleurs vers le sud du pays, en renforçant d'abord les bases opérationnelles de compagnie de sorte que nous puissions améliorer la sécurité et la communication et aussi ouvrir de nouvelles bases, en particulier à Yei, où l'amélioration de la sécurité et de l'accès a eu un effet, comme je l'ai déjà dit. Ce sont les mêmes officiers de génie et facilitateurs de la Force de protection régionale qui sont en train d'aider à construire des bases et à ouvrir des routes, qui appuient généralement la Mission. Ainsi, l'utilisation et le déploiement de la Force de protection régionale et ses habilitants sont en train d'améliorer la situation à Djouba. La Force s'acquitte actuellement des tâches qui lui ont été confiées et elle contribue aussi à améliorer la situation en dehors de Djouba. Comme je l'ai dit, nous aimerions recevoir des officiers du génie de combat, qui sont censés être une composante de la Force de protection régionale, ainsi que des hélicoptères

tactiques qui nous permettraient de projeter et de protéger nos forces et d'améliorer les chances de la Mission d'exécuter son mandat.

Pour terminer, je voudrais revenir à la question posée par la représentante de la Guinée équatoriale, qui est de savoir à qui incombe la responsabilité de la bonne exécution du mandat d'une mission. La réponse est qu'elle incombe à tous, car la primauté de la solution politique a été mise en exergue. C'est la responsabilité de chacun, y compris, ou à commencer par, le Conseil de sécurité, le Siège de l'ONU, les acteurs régionaux et, surtout, les parties au conflit. Pour leur part, les missions sont responsables de s'acquitter des tâches qui créent un environnement permettant aux acteurs ou aux parties au conflit de parvenir à un règlement politique. Par conséquent, nous avons tous un rôle à jouer. Pour qu'une mission soit accomplie, ou qu'un mandat soit exécuté, tout le monde a un rôle à jouer. Mais, comme un de mes collègues l'a souligné à nouveau, nous – les

missions – sommes ceux qui sont dans la position tactique ou l'environnement exigeant une action, en particulier s'agissant de protéger les civils qui sont vulnérables.

Mettre en place ce climat essentiel pour les discussions et l'engagement politiques est donc une responsabilité primordiale. Mais, encore une fois, il importe que chacun fasse sa part – de la mise en place du climat politique à celle de l'environnement tactique, sécuritaire et protecteur nécessaires à la réalisation des différents mandats qui nous ont été confiés. Les mandats sont clairs, applicables et réalisables pour peu que chacun apporte sa pierre à l'édifice.

Cela étant dit, je tiens à remercier toutes les personnes ici présentes et à exprimer ma gratitude pour cette occasion qui nous a été donnée de faire part de nos idées. Je sais gré au Conseil et lui demande une fois de plus son appui tandis que nous nous acquittons de notre mandat et de nos responsabilités.

*La séance est levée à 18 h 15.*